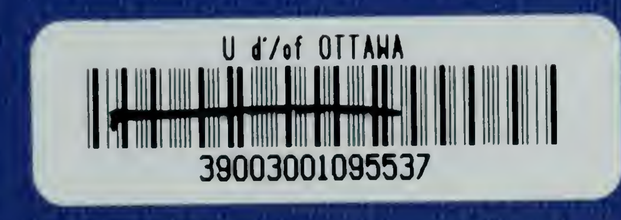






MÉMOIRES

DE

PHILIPPE BOUDON

SIEUR DE LA SALLE

Imp. gén. de Ch. Lahure, rue de Fleurus, 9, à Paris

MÉMOIRES

DE

PHILIPPE BOUDON

SIEUR DE LA SALLE

1626-1652

PUBLIÉS SUR LE MANUSCRIT INÉDIT

AVEC NOTES ET INTRODUCTION

PAR

LE COMTE DE BAILLON



PARIS

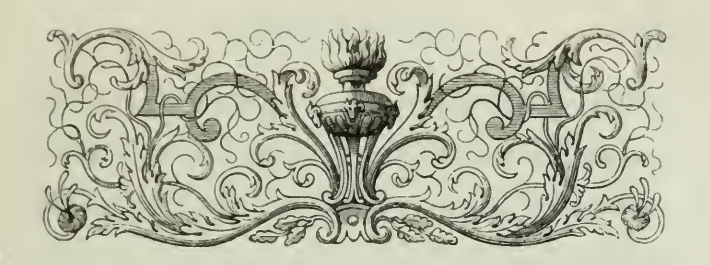
LÉON TECHENER, LIBRAIRE

RUE DE L'ARBRE-SEC, 52

MDCCCLXX







INTRODUCTION.



'AUTEUR de ces Mémoires n'est ni un Frondeur ni un Mazarin : c'est un témoin impartial, — qualité bien rare aux époques de troubles, — qui nous raconte ce qu'il a vu et qui ne se charge point de juger les hommes ni les choses.

Son âge (il n'avait que vingt-deux ans en 1648) et sa position modeste, mais indépendante, lui permettaient la neu-

tralité ; il a donc pu regarder passer la première bourrasque en spectateur, non pas indifférent, mais philosophe. Aussi ne le trouverons-nous pas aux pieds des belles héroïnes de la Fronde, ni à la suite des austères ambitieux du Parlement, ennemis par position des abus trop réels de la cour, encore moins au milieu de la cabale des *Importants*, qui ne rêvaient que de conquérir de nouvelles faveurs, l'épée à la main.

Reçu depuis peu avocat au parlement de Paris, Philippe Boudon avait ses entrées au Palais, et il y venait de préférence se renseigner sur les bruits du moment. « Il y avoit du plaisir, nous dit-il, à voir les plus honnestes gens, réunis touts les iours aux piliers de la grande salle, pour apprendre des nouvelles et s'informer de ce qui se passoit. » Là, retentissait l'écho de ces

séances orageuses des compagnies où, malgré la fermeté conciliante du président Molé, on décrétait la guerre civile pour soulager la misère du peuple. Là, les beaux esprits du temps accouraient débiter leurs plus sanglantes mazarinades. Là, les mécontents de toutes couleurs venaient prendre le mot d'ordre de la sédition. C'était des degrés du Palais que notre auteur voyait revenir tristement de Saint-Germain ou du Palais-Royal ces députations en robes rouges, plus effrayées souvent des menaces de leurs amis que de celles de la cour, tandis que la foule affamée insultait les officiers mêmes du Parlement, aux cris mille fois répétés de « Mort aux Mazarins! » C'était de là enfin qu'après la prise de Charenton, il partait pour voir défiler dans le faubourg la grande armée de Paris, avec ses chariots en-

combrés de provisions, « comme s'ils alloient en Allemagne; mais, ajoute notre auteur, ils trouvèrent à propos d'aller coucher chacun dans son lit. »

Philippe Boudon s'était bientôt convaincu que le bien de l'État n'avait rien à voir dans cette bagarre, et il s'empressa de profiter de l'éclaircie qui sépara les deux Frondes pour retourner à Montpellier, son pays natal, où sa famille jouissait d'une considération méritée. Il y obtint bientôt après la charge de trésorier de France en Languedoc. Quant à son changement de religion qui lui permit d'arriver à cette place, et que certains esprits méticuleux trouveront peut-être un peu intéressé, il est le premier à nous avouer que son abjuration se fit à Notre-Dame *assez légèrement* : ce qui ne l'empêcha pas de devenir plus tard un fort bon catholi-

que. Les beaux jours du protestantisme en France étaient passés, et, pour y persévérer, il fallait être ou bien convaincu ou bien détaché des choses de ce monde : notre auteur n'était ni l'un ni l'autre. De nombreux exemples venus d'en haut lui avaient montré la voie à suivre; ce huguenot, d'ailleurs, n'avait-il pas été élevé au collége des Jésuites de Montpellier ?

Les troubles avaient cessé, mais le calme n'était qu'à la surface : on n'avait pas encore assez souffert. Le peuple murmurait toujours, la haine du Parlement contre le cardinal s'échauffait de plus en plus, et les princes du sang, dont la cour n'avait pu satisfaire l'ambition, devenaient intraitables. Aussi la guerre ne tarda-t-elle pas à se rallumer et le feu se répandit rapidement dans toutes les provinces. Cette fois la Fronde

n'était plus une simple bourgeoise; les plus grandes dames et les plus brillants seigneurs l'avaient adoptée à l'envi : elle était à la mode. Cependant, si la Reine et Mazarin avaient perdu le grand Condé, ils avaient recouvré le maréchal de Turenne.

On se battait donc avec des chances à peu près égales de part et d'autre, lorsque les circonstances ramenèrent notre auteur au foyer même de la lutte, et ce fut à travers mille dangers qu'il parvint à rejoindre la cour à Gien, où elle attendait impatiemment que son armée lui rouvrît la route de Saint-Germain. Philippe Boudon la suivit jusqu'aux portes de Paris, où l'appelaient ses affaires; mais, à peine arrivé dans cette ville, une imprudence, dont il s'accuse lui-même, le compromit gravement vis-à-vis de l'un des puissants

du jour : l'intervention de quelques amis le sauva de la Bastille, mais il ne put éviter d'être suspendu de sa charge pour deux ans et sentit que le sol de la patrie brûlait sous ses pieds. Il jugea donc prudent de se faire oublier, et il passa la frontière, sachant bien que le temps et l'absence sont encore la plus sûre des protections contre un ennemi, qui a tout pouvoir pour la vengeance.

Ce départ un peu précipité termine ses Mémoires sur la Fronde, qui, d'ailleurs, s'en allait expirant de lassitude : tout le monde en avait assez. Le peuple, après une double expérience, reconnaissait que sa misère n'avait été, comme toujours, qu'un prétexte pour toutes ces intrigues, et s'en prenait à ses anciens amis ; le Parlement s'effrayait de l'incendie qu'il avait allumé lui-même, et les princes, fatigués d'une lutte

sans issue, s'empressaient de marchander leur accommodement avec la cour. Le public blasé ne battait plus des mains aux exploits des Clorindes et des Bradamanthes; il leur fallait chercher désormais un nouveau théâtre. La persévérance d'Anne d'Autriche et l'habileté de Mazarin triomphaient; le pouvoir royal était hors d'atteinte et Louis XIV pouvait entrer en scène.

Nous ne nous laisserons pas entraîner par notre auteur dans ses pérégrinations à travers l'Europe; nous dirons seulement qu'après un séjour en Hollande, il visita le Danemark et la Suède, pour revenir ensuite par l'Allemagne en Italie et à Rome, où régnait alors le pape Innocent X. Les récits circonstanciés, qu'il nous a laissés de ses voyages, révèlent un vif et profond esprit d'observation et contiennent d'intéressants dé-

tails sur l'état de l'Europe, ainsi que sur les personnages qui y jouaient un rôle important à cette époque. Pour preuve de ce que nous avançons, qu'il nous soit permis d'en détacher le portrait en pied de la reine Christine de Suède, près de laquelle il séjourna plusieurs mois, au milieu du cortége de savants et de littérateurs étrangers qu'elle avait réunis autour d'elle, mais « qu'elle ne considéroit, nous dit-il, que pour soustenir sa réputation de sçavante[1]. »

1. Christine avait accueilli Philippe Boudon avec une faveur toute particulière et elle voulut se l'attacher en le nommant gentilhomme de sa chambre. Vivant ainsi dans une sorte de familiarité avec elle, il a pu l'étudier de près et il nous a donné les renseignements les plus détaillés sur cette princesse, sur sa cour et sur ceux qui l'approchaient. Lorsque notre auteur se décida à quitter Stockholm pour continuer ses voyages, la Reine lui donna cinq cents rixdales en or et lui fit délivrer un passe-port constatant ses bons et loyaux services. Il était resté six mois à la cour de Suède, du 4 février au 1er août 1653.

Voici comment il nous la dépeint au physique et au moral :

« Cette princesse estoit plustôt laide que belle, le teint blanc, les yeux beaux, le nez aquilin, la bouche mal faite, l'espaule gauche grosse, ce qui la faisoit paroistre bossue. Il y avoit desia quelque temps, quand i'arrivai en Suède, qu'elle s'habilloit quasi en homme, car elle estoit tousiours en iustaucorps de velours noir, une cravate et une iupe qui alloit à la cheville : elle avoit les cheveux fort beaux et se coëffoit de manière qu'elle pouvoit mettre un bonnet à la polaque; elle portoit une canne à la main. Très-sobre dans son manger, elle ne mangea que deux fois en public, pendant que ie fus auprès d'elle, servie dans ces iours de cérémonie par les grands officiers, les trompettes et la musique avec

le buffet royal. Elle se constraignoit furieusement dans ces occasions. Elle mangeoit ordinairement en particulier, servie par peu d'officiers, et mangeoit à la françoise, ayant des cuisiniers exprès pour cela. On ne lui servoit que quatre plats et trois de fruits, ne beuvant que de l'eau, et quelquefois sucrée. Elle avoit de grandes dames de la cour, qui avoient des appointements de dames d'honneur, d'atours, de filles de la cour, mais elles ne faisoient aucune fonction, que lorsqu'elle donnoit audience aux ambassadeurs dans le Vircam : alors il en venoit deux derrière sa chaise. Elle n'avoit pour servir sa personne que deux valets de chambre, Piquet, François de nation, et Alexandre, Italien, qui estoient favoris, et deux femmes hollandoises. Touts les officiers de sa maison et de sa personne, hommes

et femmes, n'entroient iamais dans sa chambre, hors Apelmans, Suédois, que de tailleur elle avoit fait intendant de sa maison; elle avoit un si grand mespris pour les Suédois, qu'elle avoit peine à le cacher, et elle appeloit leur pays *le pays des ours*.

« Pendant le tems que i'ay esté à la cour, il ne m'a rien paru qui pust faire soupçonner cette princesse de galanterie; elle a dit vingt fois que c'estoit une extrême foiblesse de se soumettre à un homme. Elle parloit peu modérément de l'amour et des suites : elle faisoit rougir souvent les dames qui l'approchoient. »

Nous nous bornerons à cette peinture, prise sur le vif; mais ne semble-t-il pas que nous voyons descendre de son cadre cette étrange figure de reine, dont la vie appartient moins à

l'histoire qu'au roman? Au bout de ses deux ans d'absence, Philippe Boudon revint se fixer dans son pays natal, où la tranquillité s'était rétablie, sans laisser trace des anciennes animosités. Il fut alors réintégré dans sa charge de trésorier aux États du Languedoc, et le Roi lui donna à plusieurs reprises des missions de confiance dans les affaires financières de la province.

MM. de Besons, d'Aguesseau et de Basville, successivement intendants du Languedoc, lui témoignèrent toujours autant d'amitié que d'estime, et utilisèrent souvent son expérience et ses services. Mais la mission qui, selon nous, lui fait le plus d'honneur, parce qu'elle s'adresse non pas au fonctionnaire public, mais au savant et à l'ancien ami des Conrart, des Gabriel

Naudé et des Saumaise, c'est celle dont le grand Colbert le chargea pour son propre compte.

« Ce ministre, écrit notre auteur, faisoit une très-grande et riche bibliothèque, qui est devenue une des plus curieuses de l'Europe pour un particulier : ie ramassai dans cette province plus de quinze cents anciens titres, manuscripts des Pères de l'Église et de toute sorte d'autheurs. I'achetai des boursiers du collége de Foix à Thouloze plus de cinq cents manuscripts, qui y avoient été mis par le cardinal de Foix lorsqu'il fonda ce collége, et ie fis employer l'argent en livres imprimez à l'usage des boursiers : les manuscripts qu'ils me baillèrent leur estant inutiles, parce qu'ils estoient escrits en lettre gotique. I'ai dans mon cabinet plusieurs lettres de M. Colbert qui iustifient

l'ordre qu'il m'en avoit donné et sa reconnoissance pour les soins que ie prenois de les exécuter. »

Ici s'arrêtent les renseignements que nous avons pu nous procurer sur ce qui touche personnellement à notre auteur : nous savons seulement qu'il vivait encore en 1699.

Le manuscrit de ces Mémoires a été trouvé dans le chartrier du château de Ganges, où il était sans doute arrivé par succession, Philippe Boudon étant parent de la famille qui portait ce nom. C'est Mme la marquise de Juigné, héritière de la dernière marquise de Ganges, qui a bien voulu nous le communiquer. Il forme, avec les *Récits de voyages*, un volume in-quarto de moyenne grosseur, d'une assez mauvaise écriture chargée de ratures et de renvois ; il est en entier de la main de

l'auteur, qui a mis sa signature à la dernière page. Nous en avons scrupuleusement conservé le style et l'orthographe.





MÉMOIRES

DE

PHILIPPE BOUDON

DE LA SALLE.

CHAPITRE PREMIER.

Je suis né à Montpellier d'une famille protestante. — Mon père m'amène à Paris pour terminer mes études. — J'y suis reçu avocat au Parlement. — Je fais un voyage en Provence. — Aventure d'un juge d'Antibes. — Retour à Paris. — Mécontentement général contre la cour et le cardinal Mazarin. — Intrigues et résistance du Parlement. — Le premier président Molé. — La reine Anne d'Autriche. — Misère et irritation du peuple de Paris. — Négociations entre la cour et le Parlement. —

Difficultés financières. — M. le duc d'Orléans. — — *Te Deum* pour la victoire de Lens. — Exil de MM. Broussel et de Blancmesnil. — Le coadjuteur au Palais-Royal. – Émeute dans Paris. — Danger que court le chancelier Séguier. — Il est sauvé par le maréchal de la Meilleraye. — Journée des barricades. — Le président Molé chez la Reine. — Délivrance de Broussel. — Joie du peuple de Paris.



IEU m'ayant donné sur la fin de ma vie le repos que je lui ai demandé, depuis qu'il m'a fait la grâce de le connoistre et de le servir, i'ai voulu, pour me divertir, mettre en quelque ordre les mémoires que i'ai conservés de divers événemens de ma vie et des raisons qui m'obligèrent, en l'année 1652, de voyager pendant deux ans hors du royaume.

Je suis né dans Montpellier le deux février 1626, baptisé dans la religion protestante le huit du mêsme mois et nommé Philippe, Guillaume Boudon mon père et ma mère dame Louise de Fornier en faisant

profession. Mon père qui desiroit me bien eslever m'amena à Paris en novembre 1636 pour y achever mes éstudes que i'avois commencées au collége des Jésuites à Montpellier; ie fus pensionnaire au collége du Plessis et ensuite à cellui de Harcourt, où ie fis les deux années de philosophie[1].

1. Le Cardinal de Richelieu, premier ministre du Roy, mourut à Paris dans le palais Cardinal, sa maison, le 4 décembre 1642. Ayant été embaumé, je le fus voir sur son lit de parade où il fut exposé, tout Paris y couroit. Il fut porté à l'église de Sorbonne dans un charriot magnifique, couvert de velours noir avec des croix blanches et les armes à l'entrée, tiré par six chevaux, environné de ses pages qui portoient chacun un gros flambeau de cire blanche, un grand nombre de ses gens qui portoient aussi des flambeaux et suivide mêsme et par ses parents, ses amis et ses domestiques marchant à pied, à cheval ou en carrosse. Les rues estoient pleines d'un monde infini : ie vis passer cette pompe dans celle de St. Honoré. Le Roy Louis XIII suivit bientost son premier ministre, car il mourut à St. Germain en Laye le 14 may 1643, âgé de quarante-un ans et quelques mois : son corps embaumé fut porté à St. Denis. Il laissa de son mariage avec la princesse Anne d'Auriche sa femme, deux princes, Louis XIV dit le Grand et Philippe duc d'Orléans. Le Roy fist

Au sortir de là, i'éstudiai le droit Romain chez M. Boscarger, fort fameux iurisconsulte : ie fus à Orléans où ie reçeus le bonnet de docteur en l'année 1645 et fus reçeu advocat au parlement de Paris en janvier 1646. Mon père me fit partir pour aller à Aix en Provence, à la poursuite d'un procès qu'il avoit en la Cour des comptes. Pendant les vacations, ie me fus promener à Marseille, où ie m'embarquai sur une galère qui alloit à Toulon : je passai trois iours dans cette ville, pour y voir les vaisseaux et l'arsenal, qui estoient en très-mauvais estat, n'y ayant quasi rien : ie les ai reveus en l'année 1686 bien différents pour la beauté du bâstiment de l'Arsenal

son entrée à Paris le 18 : la Reine, sa mère, déclarée régente, estoit dans le fond du carrosse avec lui et M. d'Orléans, son frère, sur le devant avec une dame, leur gouvernante. Ie les vis passer dans la rue St. Honoré, tout le peuple criant : Vive le Roy ! La Reine paroissoit affligée tenant un mouchoir sur ses yeux. Le Roy avoit quatre ans et demi, né le 5 septembre 1638. (*Note de l'auteur.*)

et de celuy de Marseille et pour les magazins qui sont des choses à voir et pour le nombre des vaisseaux et des galères.

Ie pris des chevaux à Toulon pour aller voir les villes de la coste, Nice et Monaco; ie revins par Antibes, où i'arrivai, à cause de l'extrême chaleur, à dix heures de nuit. L'hoste du logis me vint esveiller à minuit, pour me dire que le iuge de la ville partiroit dans une felouque pour aller à Canes, où nous arriverions à sept heures du matin et que nos chevaux y arriveroient après. I'éstois si accablé du sommeil que i'aimai mieux dormir que de me lever à cette heure, pour n'avoir pas chaud Ie partis donc à cinq heures; comme on marche sur la coste qui est un peu eslevée, ie vis un vaisseau à huit ou dix milles en mer et la felouque où estoit le iuge, qui avançoit peu, parce qu'elle avoit le vent contraire. Comme elle fut arrivée à un cap, i'en vis sortir de derrière, un brigantin turc bien armé, qui se rendit d'abord maistre de la chaloupe, du iuge et de deux capucins

qui y estoient et se retira au vaisseau. Ie remerciai Dieu de m'avoir fait éviter un si grand danger. Ie me suis informé depuis de ce qu'étoit devenu le iuge ; il fut mené à Alger, où il fut esclave deux ans et n'en sortist qu'en payant deux mille piastres.

Ie continuai mon petit voyage à Canes, d'où ie fus voir les isles de Saint-Honorat et de Sainte-Marguerite, très belles et agréables, divisées l'une de l'autre par un bras de mer très profond : celle de Saint-Honorat, fameuse par le monastère de Lerins dont les moines firent tant de peine pour le Semi-Pelagianisme[1], comme les prestres de Marseille.

Mon père me ramena à Paris en décembre 1647 : comme il estoit très habile, prévoyant, par les cabales de la cour, par

1. Hérésie qui date du cinquième siècle de l'Église. Elle s'était répandue dans le midi des Gaules; mais après avoir été vivement combattue par saint Augustin, elle fut condamnée par le second concile d'Orange en 529.

le mescontentement des grands, et par le murmure des compagnies souveraines et du peuple, furieusement surchargé, qu'il estoit inévitableq u'il n'y eust des désordres dans le royaume, il vouloit finir ses affaires et se retirer à Montpellier avec sa famille, qu'il falloit penser à establir. Nous passâsmes l'hiver de 1648 à Paris, où ie me divertissois à aller aux audiences du parlement et à prendre les nouvelles aux piliers de la grande salle du palais, où il y avoit toujours bonne compagnie de conseillers, advocats et autres, mais touts Frondeurs.

Là et partout ailleurs on ne parloit que des cabales qui se faisoient au parlement, des intrigues de la cour et du mescontentement de tous les ordres du royaume qui accusoient le cardinal Mazarin, premier ministre, des misères du peuple et de la dissipation des finances. Il y avoit trois partis dans le parlement : celui des Frondeurs, ennemis déclarés de la cour et du mi-

nistre; le second étoit celuy des officiers dévoués à la cour, qu'on appeloit Mazarins; le troisième, des neutres qui agissoient pour le bien de l'Estat.

Les premiers ministres, pendant la régence, estoient le duc d'Orléans, le prince de Condé, le cardinal Mazarin. Les autres, qu'on peut appeler subalternes, estoient le chancelier Séguier, Chavigny et Servien. Les princes du sang estoient fort attachés à la Reine, et toute la politique du cardinal estoit de les maintenir dans cette union, estant seul maistre de l'esprit de la Reyne.

Les mescontentements allèrent si avant, que le parlement donna un arrest, le 13 mars 1649, d'union et de ionction avec le grand Conseil, Chambre des comptes et Cour des aydes, à cause du retranchement des gages de touts les officiers du royaume et de la déclaration du Roy pour le paiement du droit annuel que le Roy avoit refusé. Cet arrest d'union fut cassé par arrest du conseil d'Estat du 12 juin, comme

pernicieux à l'autorité royale. Le parlement, par arrest du 13 juin, ordonna que les autres trois compagnies seroient adverties d'envoyer leurs députés pour conférer en la salle Saint-Louis avec ceux du parlement.

M. Boucherat, maistre des requestes, qui est maintenant chancelier de France, ouvrit cet advis, suivi de 97 voix contre 66, qui vouloient faire des remonstrances. Le Roy, par arrest du conseil d'Estat du 15 du même mois, après avoir parlé de la désobéissance pleine de mespris et iniurieuse à l'autorité royale des officiers du parlement, qui, n'ayant d'autre puissance que celle qui leur est donnée par les Roys, s'en servent par une usurpation violente, casse le second arrest du parlement, fait deffences de faire aucune ionction avec les autres compagnies et de plus s'assembler, à peine de désobéissance. Le mesme iour de relevée, M. de Guénégaud, secrétaire d'Estat, avec M. de Carnavalet, lieutenant des gardes du corps, estant allés avec des gardes au greffe pour

retirer la feuille de l'arrest, les clercs firent un si grand bruit et il y eust une si grande émotion, qn'ils furent obligés de se retirer, le greffier ayant répondu qu'il n'avoit pas la feuille.

Le lendemain 16 fut portée au parlement, les chambres assemblées, une lettre de cachet du Roy, portant ordre d'aller trouver S. M. et de porter les feuilles de ces deux arrests. Le parlement fut en corps au Palais-Royal : ie le vis passer à pied; il y avoit cent officiers; le P. Président à la teste [1], suivis d'un nombre infini de peuple, qui crioit : Ayez pitié de nous! Estant arrives au Palais-Royal, Le Tellier [2],

1. Mathieu Molé, né en 1584, premier président en 1641, garde des sceaux en 1650, mort en 1656. Ce magistrat est resté dans l'histoire le type du patriotisme, de la loyauté et du courage civil.

2. Michel Le Tellier, né en 1603, mort en 1685. Il avait été nommé ministre de la guerre en 1643 par le crédit de Mazarin; en 1666 il laissa le ministère de la guerre à son fils le célèbre Louvois et il ut nommé garde des sceaux en 1677. Il contribua

secrétaire d'Estat, demanda si on portoit la feuille : le P. Président répondit que la cour en rendroit raison à la Reyne. On les fit monter dans son cabinet; la Reyne leur deffendit de s'assembler en la salle Saint-Louis et leur dit qu'il y avoit une douzaine d'officiers dont elle scauroit bien se vanger et qu'on ne manquast pas d'apporter le registre. L'abbé de la Rivière [1], ministre et favory de M. le duc d'Orléans, que iay fort connu, vit le P. Président et autres présidents à mortier, les exhorta à un accommodement et leur offrit le réstablissement de leurs gages, et l'annuel sans prest, y compris les maistres des requestes seulement. Ces offres furent reietées, disant que le parlement, ni les autres compagnies n'agissoient pas par intérest, mais pour le soulagement du peuple et pour faire connoistre à la Reyne qu'elle estoit

puissamment par son habileté à l'apaisement des troubles de la Fronde.

1. Depuis évêque de Langres, mort en 1670.

mal servie, les deniers de la France dissipés et tout le royaume si oppressé qu'on ne pouvoit plus le souffrir et que l'on depescheroit à la Reyne, pour l'informer de tout. Les gens du Roy chargés d'aller demander audience, le P. Président, cinq autres présidents et trente conseillers furent le samedi 27 juin au Palais-Royal, suivis d'une infinité de peuple avec les cris ordinaires. Le P. Président Molé harangua la Reyne et conclut que l'arrest du conseil fût supprimé, et de trouver bon que l'arrest du parlement subsistast dans leurs registres, et que les compagnies s'assemblassent, dans l'assurance qu'il ne s'y passeroit rien contre le service du Roy. Le mardi dernier juin, les gens du Roy entrés, les chambres assemblées, on dit que l'intention du Roy estoit que l'assemblée de la chambre Saint-Louis s'executast, mais qu'on y advisast aux moyens d'avoir de l'argent pour soustenir la guerre. L'assemblée de la salle Saint-Louis, ayant

esté approuvée, le parlement députa treize conseillers, le grand conseil six officiers, la Chambre des comptes et la Cour des aydes autant. Les scéances réglées, il y fut traité en neuf conférences de plusieurs chefs voccernant le règlement des finances, rénovation des intendants des provinces, descharge des tailles et autres choses dont il fut fait un résultat de chaque article, sur chacun desquels le parlement délibéra et parce que le Roy n'estant pas content de ce que les maistres de requestes, à qui on avoit fait une nouvelle création de douze offices, s'estoient unis au parlement, avoit interdit tout le corps de l'entrée du conseil, ils furent restablis le 3 juillet à la prière de M. le duc d'Orléans, de quoi ils informèrent le parlement, et furent par députés remercier ce prince, le cardinal Mazarin et le chancelier, et finirent par la Reyne.

Le 4 juillet, le parlement rendit un arrest suivant ce qui avoit été résolu dans l'assemblée des députés des compagnies,

portant deffense aux Intendants des provinces de procéder à leurs commissions à peine de faux et que des contraventions il en seroit informé. Cet arrest allarma si furieusement le conseil du Roy, que le parlement ayant esté mandé venir par députes le 6 au Palais-Royal et entrer dans le cabinet de la Reyne où estoit le Roy, le duc d'Orléans, le cardinal, le chancelier et Chavigny, le chancelier leur représenta le désordre que cet arrest alloit mettre dans le recouvrement des deniers royaux, que les armées ne pourroient plus subsister, qu'il n'y auroit plus de fonds pour la marine et l'artillerie, s'il falloit remettre la direction des receptes entre les mains des Trésoriers de France et des esleus qui commenceroient par prendre leurs gages sur les plus clairs deniers et absorberoient plus de neuf millions. M. le duc d'Orléans adiousta qu'il croyoit qu'il falloit faire une conférence chez lui entre des députés du parlement et quelques-uns du conseil du Roi

et cependant surseoir l'exécution de l'arrest.

La conférence se tint chez M. le duc d'Orléans le 8 juillet où estoient le P. Président, quatre présidents à mortier, Crespin doyen, Broussel, Hennequin et Ferrand, ancien président, et un conseiller de chaque chambre des enquestes et requestes, le cardinal, le chancelier et quelques conseillers d'estat. Le P. Président dit qu'ils n'avoient point de place où estoit le parlement; ils dirent qu'ils avoient place au conseil du Roy. Néanmoins ils se retirèrent Le duc d'Orléans ayant pris place, le cardinal et le chancelier à ses costés, les présidents après eux aux deux costés, le reste prit place suivant son rang. Le chancelier dit, après avoir loué le zèle du parlement, que les Intendants estoient dans la coniuncture de la guerre un mal nécessaire, que le feu Roy les ayant establis en 1632, la Reyne n'avoit osé les révoquer: que néantmoins, s'il le falloit faire, ce de-

voit estre par une déclaration du Roy, afin que l'autorité Royale ne fust pas blessée et qu'on l'enverroit incessamment pour être vérifiée au parlement : on en convint et il fust résolu qu'elle lui seroit envoyée le samedi. Cependant les députes obtindrent le rappel de quelques officiers du grand conseil et cour des aydes qui avoient été exiles. Particelli d'Esmery [1], surintendant des finances, qui s'étoit attiré la haine publique à cause des affaires extraordinaires qu'il estoit obligé de faire pour la guerre, eust ordre porté par M. Le Tellier, secretaire d'Estat, de se retirer en sa maison de Tanlay; il y amena son fils unique le président de Toré qui devint fol. M. de la Vrillière, qui

1. Michel Particelli, sieur d'Esmery, fils d'un banquier de Lyon, d'origine italienne, malgré des talents financiers incontestables, s'était attiré de nombreux ennemis et il mourut peu de temps après sa disgrâce en 1650. Son fils, le président de Thoré, devint fou en effet, s'il ne l'était pas d'avance, comme le prétendait Tallemant qui nous fait à son sujet les contes les plus étranges.

avoit espousé sa sœur, a hérité des biens de cette maison. Le mareschal de la Meilleraye[1] homme violent fut mis à sa place et pour adioints Morangis et d'Aligre, conseillers d'Estat.

Après plusieurs assemblées des chambres et des conférences, la déclaration du Roy, pour la révocation des intendants et remise d'un demi-quart des tailles, fut présentée par les gens du Roy aux chambres assemblées, M. le duc d'Orléans et les ducs et pairs présents, et une autre déclaration pour l'establissement d'une chambre de iustice.

M. le chancelier dit au parlement qu'il estoit bon qu'il sceust en quel estat M. de la Meilleraye trouvoit les affaires du Roy, qui estoit que S. M. devoit, par la supputation faite, cent vingt millions et qu'il n'y avoit pas un sol à l'espargne. I'allois tous les iours au palais, où le concours dans la grande salle estoit très grand, chacun vou-

1. Le maréchal de la Meilleraye, par son incapacité, fit bientôt regretter son prédécesseur.

lant sçavoir ce qui se passoit. M. le duc d'Orléans ne manquant point d'aller tous les iours à l'assemblée des chambres, avec quelques ducs et pairs, il s'arrestoit à la Sainte-Chapelle où les deux derniers présidents à mortier et deux conseillers l'alloient prendre; il marchoit entre les deux présidents. Les assemblées des chambres et délibérations durèrent iusques au 26 aoust, que la grand'chambre eust advis par M. de Rhodes, grand maistre des cérémonies, que le Roy ordonnoit que le parlement se trouveroit en robes rouges à neuf heures à Nostre-Dame pour assister au *Te Deum* que Leurs Maiestés avoient ordonné estre chanté en action de grâces de la victoire remportée à Lens par l'armée du Roy, commandée par M. le Prince, sur les ennemis en Flandres. Il luy fut respondu par le P. Président que la cour satisferoit aux ordres de Leurs Maiestés.

A l'issue de la cérémonie qui finit entre midi et une heure, Comminge, lieutenant

des gardes de la Reyne, suivi de dix gardes, alla à la maison de M. Broussel[1] près Nostre-Dame; l'ayant trouvé près de se mettre à table avec sa famille, il luy fit commandement de le suivre et ne lui donnant pas le temps de prendre son manteau, il le fit entrer dans un carrosse, qui le sortit de Paris en diligence. Le peuple du voisinage s'en esmeut et cria : aux armes! le bruit augmenta par la capture du président Blancmesnil[2] et par la perquisition que l'on fit chez le président Charton. On rendit en mesme tems des lettres de cachet à divers officiers de toutes les compagnies, qui les

1. Pierre Broussel, conseiller au Parlement, un des principaux agitateurs de la Fronde. Il fut nommé l'année suivante gouverneur de la Bastille dont le peuple s'était emparé et prévôt des marchands en 1651.

2 Nicolas Potier de Novion de Blancmesnil, né en 1618, mort en 1697. Après avoir été rendu à la liberté, il se réconcilia avec Mazarin et le défendit énergiquement. Il devint premier président en 1678, mais il fut forcé de se démettre en 1689 pour abus d'autorité.

exiloient en divers lieux. Les boutiques furent fermées et les armes prises par les bourgeois dans plusieurs rues. Le Palais-Royal adverti de ce tumulte donna ordre aux régiments des gardes françoises et suisses de marcher au pont au Change, Pont-Neuf et Tuilleries pour s'en saisir, mais les gardes furent forcés par le grand nombre du peuple de se retirer iusques au pont des Tuilleries qu'ils gardèrent et s'estendirent vers le Palais-Royal.

Le coadiuteur de Paris, depuis cardinal de Retz, adverti de ce tumulte, alla dans les quartiers où il estoit le plus grand, sur le pont Neuf, exhortant tout le monde à quitter les armes, mais on crioit : Nous voulons M. Broussel ! Il alla au Palais-Royal dire à la Reyne ce qu'il avoit veu et la supplia de rendre les prisonniers, mais il fut refusé. On passa la nuit dans de grandes allarmes, car on craignoit d'être pillé : les chaînes furent tendues en diverses rues, où on n'entendoit que des coups de mousquet.

M'estant levé dès le grand matin, le 27 aoust 1648, passant à la rue de Grenelle, ie vis le carrosse de M. le chancelier [1] sortant de son hostel, précédé par les deux gardes de la prévosté et le lieutenant de la prévosté avec luy dans son carrosse et quelque autre officier. Ie les suivis, mais il faut que ie dise que ie vis un homme, qu'on appeloit à Paris le Maltois; il estoit fort connu parcequ'il se mesloit de faire l'horoscope : il estoit à la portière du carrosse et crioit tant qu'il pouvoit : « Monseigneur, ne sortez pas d'auiourd'huy, vous courrez le plus grand danger du monde. » Quand le carrosse fut sur le pont Neuf, vis-à-vis le cheval de bronze, voulant passer par

1. Pierre Séguier, né le 28 mai 1588, chancelier en 1635, mort le 28 janvier 1672. Il fut souvent en opposition avec la Reine régente et Mazarin, mais il ne fit jamais cause commune avec les Frondeurs. Malgré quelques ridicules, ce fut un magistrat distingué, et il eut un des premiers l'idée de la fondation de l'Académie française, dont il devint le protecteur après la mort du cardinal de Richelieu.

le quay des Orfèvres pour aller au Palais, le cocher vit une chaîne tendue ; M. le chancelier lui fit dire d'aller passer sur le quay des Augustins : ie le suivis et marchant sur le petit quay, le carrosse estant devant l'hostel de Luynes, ie vis un grand peuple descendant du pont Saint-Michel, criant : au Mazarin ! Le chancelier sortit de son carrosse et se retira dans l'hostel avec deux de ceux qui estoient avec lui dans son carrosse, qui fermèrent la porte. Picot, lieutenant de la prévosté, s'opposant à ce peuple avec les deux gardes, fut tué d'un coup de fusil. Cette populace, moitié armée et moitié sans armes, se ieta avec furie sur le carrosse et les chevaux et les mit dans un instant en mille pièces, s'en alla ensuite à la porte de l'hostel, tascha de l'enfoncer, et ne le pouvant, on porta des marteaux, et des haches, et l'ayant rompue, tout le peupla entra dans la maison pour trouver le chancelier, mais il s'estoit si bien caché qu'ils ne le purent pas trouver. Un laquais de M. le chan-

celier courut au Palais-Royal donner advis de l'estat où estoit son maistre; incontinent on envoya ordre à trois compagnies suisses, de celles qui avoient gardé le pont de bois pendant la nuit, de marcher. M. le mareschal de la Meilleraye monta à cheval avec une centaine de gentilshommes et gardes qui se trouvèrent dans le Palais-Royal et vint par dessus le pont Neuf à l'hostel de Luynes.

Dès que ce peuple le vit paroistre auprès des Augustins et entendant le tambour des compagnies suisses, qui marchoient six à six de front, enseignes déployées, toute la populace se retira du costé du pont Saint-Michel, criant : aux armes! aux chaînes! et donnant l'allarme à la place Maubert et à l'Université : tout ce quartier fut barricadé dans un instant. Le chancelier estant desgagé, on le mit dans un carrosse, si pasle, quoiqu'il fust naturellement fort rouge, qu'il estoit mesconnoissable : on dit qu'une servante de la maison le cacha dans une

armoire à linge qui estoit dans la muraille [1]. M. de la Meilleraye le fit passer sur le pont des Thuilleries, les compagnies suisses l'escortant, et il reprit son chemin sur le pont Neuf; ie suivois tousiours. Quand il fut au bout du pont, ie vis deux ou trois cents crocheteurs du quay de l'escole et autres canailles qui se mirent à crier : au Mazarin! M. le mareschal poussa son cheval vers eux et en tua un d'un coup de pistolet; les autres se dissipèrent et allèrent donner l'allarme partout, si chaude que tout Paris fut barricadé dans deux heures, les chaines tendues avec des tonneaux et tout le peuple sous les armes. Ie vis trois barricades depuis la Croix du Tiroir, la dernière estoit à la barrière des Sergents, au bout de la rue des Petits-Champs, à deux ou trois cents pas du Palais-Royal.

Plusieurs compagnies des gardes Françoises et Suisses estoient en bataille, les

1. Les satires du temps prétendent qu'il avait trouvé asile dans un lieu encore plus secret.

officiers à la teste, dans la place qui est devant le Palais-Royal et des gardes et sentinelles advancées dans les rues qui y aboutissent.

Le parlement, qui estoit assemblé depuis sept heures du matin, adverti de ce grand désordre, délibera d'aller en corps au Palais-Royal et de demander à la Reyne le retour des officiers prisonniers et des exilés et que le P. Président lui fairoit entendre l'estat de la ville et que l'on reviendroit au Palais delibérer sur la response. Ie les vis passer sur le Pont-Neuf au nombre de cent cinquante, en robes et en bonnets, précédés par les huissiers et suivis par un grand nombre de peuple, qui crioit : Vive le Roy et le parlement ! et aux barricades qui s'ouvroient dès qu'ils paroissoient, on crioit : « Vive le Roy et M. Broussel ! nous le voulons avoir ! » Arrivés au Palais-Royal, et introduits dans le cabinet de la Reyne, où estoient le Roy et la Reyne dans leurs chaises, à la droite M. le duc d'Orléans et le duc de

Longueville debout, à la gauche le cardinal Mazarin, le Chancelier et la Meillerayc, les secretaires d'Estat et autres. Le P. Président dit qu'il n'estoit plus tems de dissimuler l'estat où estoit Paris, que les personnes de Leurs Maiestés estoient en péril, si S. M. ne donnoit présentement l'ordre de rappeler les officiers. La Reyne respondit qu'elle ne le fairoit point et s'estant retirée dans sa chambre, le parlement se mettant en estat de sortir, il se fit quelques propositions avec M. le cardinal, qui offrit de faire rendre les prisonniers, si le parlement vouloit surseoir ses assemblées iusques après la Saint-Martin. Le P. Président ayant respondu qu'on en délibéreroit au Palais, le cardinal dit qu'ils en pouvoient délibérer sur le champ ; mais le P. Président et plusieurs officiers ayant dit que cela ne se pouvoit, le cardinal respondit qu'ils fissent ce qu'il leur plairoit et se retira. Le parlement en fit de mesme et reprenant sa marche par la rue Saint-Honoré, les barricades fu-

rent ouvertes, jusqu'à ce qu'estant venu à celle de la Croix du Tiroir, les bourgeois, qui estoient à la garde, refusèrent de faire passage et un gros rostisseur en blanc porta sa hallebarde à l'estomac du P. Président, lui disant qu'il falloit M. Broussel ou mourir et qu'ils retournassent au Palais le demander. I'estois tout auprès et i'entendis ce que le rostisseur dit. Le parlement retourna sur ses pas, fort en confusion et avec très grande crainte; plusieurs s'escoulèrent par les rues voisines, où il n'y avoit point de barricades; d'autres se cachèrent dans les maisons de la rue Saint-Honoré, qui les voulurent recevoir charitablement, car ils trembloient de peur d'être massacrés.

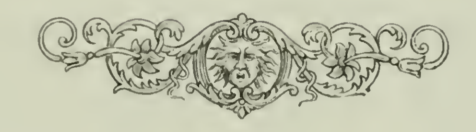
Enfin s'estant rendus en petit nombre au Palais-Royal, et ayant pris place dans la galerie du Roy, où se rendirent le duc d'Orléans, le chancelier et quelques ducs et pairs, qui prirent scéance comme au Palais, il fut délibéré que le parlement surseoiroit ses assemblées iusques après la

Saint-Martin, et la Reyne suppliée de faire revenir les exilés. De quoy la Reyne ayant esté informée, les ordres furent expédiés et deux carrosses envoyés pour faire revenir Blancmesnil et Broussel et le rappel des autres exilés fut promis ; on envoya dans les rues pour en donner advis au peuple.

Le prévost des marchands et les échevins firent imprimer des mandements et allèrent dans plusieurs quartiers pour faire abattre les chaisnes et les barricades, mais inutilement : tout le monde respondoit qu'il vouloit voir Broussel. Le lendemain 28 aoust, le parlement assemblé eust advis que Broussel estoit arrivé à la cour du palais ; à mesure qu'il passoit dans les rues, il estoit salué de touts les bourgeois par des descharges de leurs mousquets et accompagné par un nombre infini de peuple, iusques dans la grand'chambre. La nuit s'est passée dans des allarmes, mais le samedi matin les rues furent tout à fait li-

bres, les boutiques ouvertes et le commerce restabli dans la halle et partout.

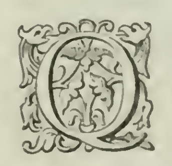
Les députés du parlement et des autres compagnies continuèrent leurs assemblées dans la chambre Saint-Louis, pour travailler, comme il avoit esté résolu chez la Reyne, à la réformation du tarif des marchandises et au payement du quartier des rentes sur l'hostel de ville.





CHAPITRE II.

Nouvelles cabales au Parlement et à la cour. — Départ du Roi pour Rueil et Saint-Germain. — Arrestation de MM. de Chasteauneuf, de Chavigny, de la Vieuville et Goulas. — Les Frondeurs sont les maîtres au Parlement. — Déluge de satires contre la Reine et contre le cardinal. — Un imprimeur condamné à mort est sauvé par le peuple. — Le cardinal et toute la cour se retirent à Saint-Germain. — Rupture complète avec le Parlement. — Il proscrit le cardinal. — Plusieurs princes et grands seigneurs prennent le parti du Parlement. — Le prince de Conti, généralissime de l'armée de Paris. — La duchesse de Longueville. — M. le Prince commence les hostilités. — Combat de Charenton. — La duchesse de Chastillon. — Défilé de l'armée de Paris par le faubourg Saint-Antoine. — Mort de Tancrède de Rohan. — Détresse des Parisiens. — Trêve avec la cour. — Mort du roi Charles Ier d'Angleterre. — Conférences de Rueil. — Fermeté du premier président. — Conclusion de la paix.



UOIQU'IL semblast que cette esmotion estant passée, on dust vivre en repos, néantmoins il y avoit une si grande ialousie entre la cour

et le parlement, fomentée par les négotiations secrètes de personnes de la première qualité, mescontentes du gouvernement et du ministère du cardinal Mazarin, qu'il estoit impossible que les affaires demeurassent en l'estat où elles estoient : la cour ne pouvoit oublier les barricades, les assemblées des chambres, et le parlement l'exil et la prison de ses membres. En effect, après que la Reyne eust accordé la prolongation du parlement, pendant les vacations (et elle fist bien de l'accorder, car il n'eust pas laissé de s'assembler, fondé sur plusieurs exemples), dans la scéance du 22 septembre, les Frondeurs déclarèrent et demandèrent qu'on délibérast si on pouvoit s'asseurer sur la parole de la Reyne, sur l'esloignement du Roy qui estoit allé à Rueil et à Saint-Germain, sur l'approche de quelque cavalerie qui marchoit sur Paris et sur ce que la Reyne avoit esloigné du conseil et fait arrester le sieur de Chasteauneuf,

Chavigny[1], ministre d'Estat, Goulas, secrétaire des commandements de M. le duc d'Orléans, La Vieuville[2], autrefois surintendant, et autres, contre les maximes du royaume et les ordinaires, disant en outre qu'il falloit remettre les proscrits aux iuges ordinaires.

Ces propositions furent faites par Brous-

1. Louis Bouthillier, comte de Chavigny, mort en 1652. Il avait été le bras droit de Richelieu, lors de l'exécution de Cinq-Mars, et dans le commencement de la Régence, il s'était montré l'ami du cardinal Mazarin.

2. Charles, marquis puis duc de la Vieuville, avait été surintendant des finances avant la toute-puissance du cardinal de Richelieu; il fut disgracié en 1624. On lui rendit la surintendance en 1651, mais il n'en jouit pas longtemps et mourut trois ans après, sans être regretté par tout le monde, si l'on en croit les vers de Loret, qui annoncent sa mort :

Le surintendant des finances
Ne signera plus d'ordonnance;
Il a terminé son destin
Et décédé jeudi matin.
Je pense que Messieurs les Suisses,
Dont il payait mal les services,
Quand ils apprirent son trépas
Ne se désespérèrent pas.

sel, et le président de Blancmesnil y adiousta qu'il falloit aller à la source du mal, que touts les malheurs venoient de la mauvaise administration du cardinal, qu'il estoit honteux qu'un estranger d'une aussi basse naissance et d'un mérite si commun gouvernast le royaume, rempli de grands hommes. Plusieurs officiers parlèrent de mesme et fut délibéré d'envoyer des députés à MM. les princes pour se trouver le lendemain au parlement. Ce fut alors et dans cette scéance que le parti des frondeurs se rendit le maistre des délibérations, car il fut résolu que la Reyne seroit suppliée de ramener le Roy à Paris et d'esloigner les troupes qui sont aux environs. Le P. Président et autres députés furent le lendemain à Rueil : il parla à la Reyne en conformité de la délibération, qui lui respondit qu'il n'estoit pas extraordinaire que le Roy et la cour allassent pendant la saison à la campagne, qu'elle n'avoit aucun ressentiment du passé et qu'ils n'avoient rien à craindre.

Le lendemain les gens du Roy, les chambres assemblées, remirent un arrest du conseil d'en haut qui cassoit celui du parlement.

M. de Choisy, chancelier du duc d'Orléans, porta le 24 une lettre de ce prince et le chevalier de la Rivière en porta une de M. le Prince, qui invitoient le parlement à une conférence pour essayer d'accommoder les affaires à Saint-Germain.

Les députés s'y rendirent le 25 et demandèrent à la conférence qui fut tenue, le retour du Roy à Paris, l'eslargissement de Chavigny destenu au chasteau de Vincennes et des autres prisonniers, la seureté publique et la prolongation du parlement iusques à la Saint-Martin, par des lettres patentes au lieu de la lettre de cachet, et dix millions de rabais des tailles. On refusa l'eslargissement de Chavigny, sur ce qu'estant ministre d'estat, le parlement ne s'en devoit pas mesler.

Les conférences recommencèrent le mercredi 30 septembre et continuèrent avec

quelques intervalles, iusques au 20 octobre que le Roy fit expédier la déclaration registrée au parlement le 24 et qui fust agréablement receue de toute la France, après laquelle le Parlement ne s'assembla plus, hors les officiers qui composent la chambre des vacations.

Mais la cour des Aydes ayant mis quelques modifications à l'enregistrement de la même déclaration, elles donnèrent lieu à des assemblées des députés des compagnies le 16 décembre 1648. Les frondeurs triomphoient dans le parlement et y faisoient touts les jours des propositions très-séditieuses pour la réformation de l'Estat, la levée des deniers et d'autres articles insupportables à la cour. Le duc d'Orléans et le prince de Condé, suivis de plusieurs ducs et pairs, alloient touts les iours à l'assemblée des chambres pour les adoucir, mais inutilement : on ne voyoit que libelles diffamatoires contre les ministres et contre le cardinal Mazarin, qui y estoit peint des

plus noires couleurs. La Reyne manda venir les gens du Roy, elle s'en plaignit; il y eust arrest du Parlement portant deffenses d'imprimer de ces libelles à peine de la vie.

Environ le 20 décembre, i'estois sur le grand perron de la cour du Palais, sur les deux heures de relevée après midi, où i'achetois une paire de gants; ie vis venir une charrette à la porte de la Conciergerie, suivie des archers qui, estant entrés dans la Conciergerie, en sortirent peu de temps après, menant un prisonnier, les mains liées et le bourreau derrière. L'ayant fait monter sur la charrette, un greffier à cheval, avec la robe et le bonnet carré, lust fort haut, la Cour du palais remplie d'un nombre infini de peuple, un arrest du parlement qui condamnoit ce misérable, qui estoit un imprimeur, qu'on avoit surpris imprimant un libelle très-scandaleux contre le Roy, la Reyne, le cardinal et autres. Quand le greffier lisoit l'endroit où il estoit dit qu'il estoit atteint et convaincu d'avoir

imprimé des choses scandaleuses contre le Roy, la Reyne sa mère et autres, le patient se mit à crier de toute sa force par trois fois : « Cela est faux, ie n'ay imprimé que contre le Cardinal. » La lecture finie, la charrette commençant à marcher avec les archers devant et derrière et quelques huissiers, ie vis du haut du perron une gresle de pierres ietées contre la charrette avec un bruit si effroyable de toute cette populace assemblée, que des tonnerres n'eussent pas fait plus de bruit. Deux archers coururent se saisir de la porte du palais qui va à la rue de la Savaterie; les autres firent marcher la charrette, nonobstant les pierres qui voloient druement, mais quand la charrette fut dans cette rue qui est fort estroite, on ieta des boutiques et des fenestres une si grande quantité de pierres, de tuiles et d'autres choses, que les archers et le bourreau ne pouvoient plus soustenir cette gresle; ils s'enfuirent et laissèrent le patient seul sur la charrette : il fut destaché

dans un moment et receu dans quelque maison, d'où il se sauva. Les boutiques de ce quartier et des environs du Palais furent d'abord fermées, mais cette esmotion n'eust aucune suite, et le parlement mesme n'en fit pas informer, tant on craignoit un soulèvement général.

Le reste de l'année se passa en assemblées de chambres avec négotiations iusques au 6 janvier 1649, que M. le mareschal de Gramont, ayant donné à souper au Roy et toutes choses estant disposées suivant les ordres qu'on avoit donnés, le Roy, la Reyne, les princes et le cardinal Mazarin sortirent de Paris, hors M. de Longueville, à trois ou quatre heures du matin et allèrent à Saint-Germain, où les ministres et le reste de la cour se rendirent le mesme iour.

Dès que le bruit de leur sortie fut respandu le matin dans la ville, le murmure fut grand; les frondeurs ne parlèrent que de l'enlèvement du Roy. On se saisit de la porte Saint-Honoré et le parlement assem-

blé manda venir les Eschevins, qui leurent la lettre du Roy escrite au Prévost des marchands et eschevins de Paris, par laquelle S. M. leur faisoit sçavoir que pour n'estre pas exposé aux desseins pernicieux de quelques officiers du parlement qui avoient intelligence avec les ennemis de l'Estat, elle avoit pris la résolution de se retirer pour mettre sa personne en seureté : leur ordonnant de tenir la main à ce qu'il ne se passast rien, qui pust altérer le repos de la ville. Les eschevins receurent aussi des lettres de la Reyne, de M. le duc d'Orléans et de M. le prince de Condé, portant que c'estoit eux qui avoient conseilié cette retraite. Ces lettres furent imprimées et rendues publiques par les colporteurs qui les crioient par la ville. On crut que ce fut par ordre de la cour, pour rendre le parlement odieux au peuple. Le parlement donna arrest, portant inionction au lieutenant civil et aux officiers de la ville de faire apporter des vivres.

Il y avoit du plaisir à voir des plus honnestes gens réunis touts les iours au pilier de la grande salle du Palais, pour apprendre des nouvelles et s'informer de ce qui se passoit au parlement. Ie ne manquois pas d'y aller touts les iours, mon père demeurant à Paris avec sa famille, où il taschoit de faire des provisions de bled et autres choses pour sa subsistance et son carrosse : il avoit beaucoup de peine, car outre que d'abord tout y renchérit, touts les bourgeois, sur le bruit qui se respandit que les troupes venoient de toutes parts pour assiéger Paris et lui couper les vivres, vouloient faire des provisions.

Le jeudi 7, un lieutenant des gardes du corps porta au parquet une lettre du Roy, une autre au P. Président et une autre au parlement, qui, estant assemblé, la rendit sans l'ouvrir, parce qu'on dit que S. M. leur ordonnoit d'aller à Montargis tenir leurs séances. Ils délibérèrent que les gens du Roy iroient devers la Reyne à Saint-

Germain, pour la supplier de donner le nom des calomniateurs et que, sur le rapport des gens du Roy, il seroit fait une assemblée générale des députés des compagnies où assisteroient l'archevêque de Paris, le gouverneur de la ville, le prévost des marchands, eschevins et autres pour délibérer à fonds. La chambre des comptes receut une lettre du Roy pour aller à Orléans et le grand conseil à Mantes, mais n'ayant pu obtenir des passeports pour sortir de Paris, il cessa de s'assembler.

Les gens du Roy ayant fait leur rapport le huit, à leur retour de Saint-Germain, et dit que la Reyne leur avoit refusé audience, le parlement donna arrest portant que : attendu que le cardinal Mazarin estoit l'auteur de ces désordres, ils estoit déclaré perturbateur du repos public, ennemi du Roy et de son estat, enioinct de se retirer de la cour dans le iour, et du royaume dans huitaine, autrement enioinct à touts les subjects du Roy de lui courir sus. Cet

arrest fut d'abord imprimé et crié dans Paris; ie l'ai avec un très-grand nombre de pièces, qui furent imprimées pendant la fronde contre le cardinal Mazarin et autres, que i'ai fait relier en plusieurs volumes. Il y en a de bonnes, faites avec beaucoup d'esprit et de malice.

L'assemblée des députés des compagnies, où assistoit M. de Montbazon[1], gouverneur de Paris, le prévost des marchands et autres, s'estant faite le mesme jour après midy, il y fut résolu que le prévost des marchands donneroit des commissions pour le-

1. Hercule de Rohan, duc de Montbazon, né en 1567, mort en 1654. Il était fort âgé à cette époque et il n'avait jamais passé pour un foudre de guerre : on fit sur lui pendant la guerre de Paris le couplet suivant :

Lors ce grand capitaine
Monsieur de Montbazon
Conduisit par la plaine
Le premier bataillon
Tout droit au fort d'Asnière;
Mais le guet qui le vit
Lui fit tourner risière
A la rue Betisy.

ver des troupes de cavalerie et d'infanterie; qu'il se saisiroit de l'arsenal, ce qui fut fait, et qu'il y mettroit garnison; le tout par des advis de MM. Broussel, Le Nain, Mesnardeau et des Landes, principaux frondeurs.

Nous apprismes ce même iour sur le soir que M. le Prince s'estoit saisi de plusieurs lieux sur la rivière à l'autour de Paris, et il y eust une grande allarme pendant la nuit sur ce que M. le prince de Conty, le duc de Longueville, Noirmoustier, Marsillac et La Boulaye demandoient à entrer par la porte Saint-Honoré: ils avoient quitté la cour et venoient pour servir le parlement.

Le duc d'Elbœuf avoit desia offert ses services avec ses trois enfants; le mareschal de la Mothe Houdancourt fit aussi offre des siens: ils furent tous remerciés par le P. Président.

Le parlement délibéra de donner deux cent mille escus pour la levée des troupes et quelques conseillers en leur particulier cent mille escus. Prevost, conseiller en la

grand'chambre, fut nommé pour recevoir ces sommes.

M. le prince de Conty[1] fut déclaré généralissime, le duc d'Elbœuf général sous lui, le mareschal de la Mothe eut la mesme qualité.

Le duc de Bouillon[2] se fit porter au Palais offrir ses services au parlement, qui furent acceptés, et on espéra qu'il desbaucheroit l'armée que M. de Turenne commandoit en Allemagne et qu'il l'ameneroit au service des Parisiens. Il l'auroit fait si le cardinal n'y eust envoyé M. Hervard, que j'ai fort connu : il y porta 80 mille pistoles, ainsi qu'il m'a dit lui-mesme, à cause de quoi et par les services que rendit le colonel Rose, toutes les troupes abandonnèrent si absolument M. de Turenne, qu'il fut

1. Armand, prince de Conty, né en 1629. Il fit plus tard sa paix avec Mazarin et épousa une de ses nièces, Anne-Marie Martinozzi.

2. Frère aîné du maréchal de Turenne. Il ne parvint à s'accorder avec la cour qu'en abandonnant sa principauté de Sedan.

obligé de se retirer en Hollande avec ses domestiques et quelque peu d'officiers qui suivirent sa fortune. Le duc de Longueville n'eust aucun emploi, parce qu'il voulut aller dans son gouvernement de Normandie pour faire déclarer cette province, comme il fit. Cependant la duchesse de Longueville [1], parce que plusieurs du parlement craignoient que le prince de Conty n'agist pas de bonne foy, alla loger à l'Hostel-de-Ville comme en ostage des promesses de ce prince son frère et de son mari.

Toutes les compagnies de Paris se taxèrent à l'imitation du parlement, le grand conseil 50,000 livres et 800 chaque maistre des comptes, les correcteurs et auditeurs 300 livres, les présidents à proportion, les trésoriers de France 350 livres, les médecins 3,000 livres. La Bastille, qui avoit été

1. C'est cette princesse, à laquelle on ne résistait pas, qui avait entraîné le maréchal de Turenne à prendre parti contre la cour, mais il ne tarda guère à s'en repentir.

canonnée, se rendit le 13 janvier; Broussel, conseiller au parlement, fut fait gouverneur et son fils son lieutenant.

Le duc de Beaufort[1] arriva à Paris et ayant présenté requeste au parlement pour estre receu à se purger de l'accusation contre lui intentée par le cardinal Mazarin, sur les conclusions du procureur général, il y eust arrest le 15 janvier, qui le renvoya absous. Pendant que l'on régloit les affaires de Paris et que le conseil des compagnies et de la ville avec les généraux faisoient payer aux bourgeois les taxes, M. le Prince se saisissoit de tous les postes et les fortifioit, faisant faire une garde très-exacte afin qu'aucuns vivres ni provisions n'y entrassent : ses partis couroient la campagne, battoient l'estrade nuit et jour et pilloient un nombre infini de belles maisons. Neantmoins M. le Prince, dont l'armée estoit très-foible, n'ayant pu se saisir du poste de Charenton,

1. François de Vendôme que sa popularité à Paris fit surnommer *le roi des Halles*.

M. le prince de Conty y mit trois mille hommes sous le commandement de Clanleu. M. le Prince résolut de l'attaquer pour oster aux Parisiens un passage sur les deux rivières de Marne et de Seine, qui leur ouvroit les vivres qui leur venoient de la Brie. M. le duc d'Orléans, avec les princes et les seigneurs de la cour, s'estant rendus au chasteau de Vincennes, les troupes furent commandées pour cette attaque, sous la conduite du duc de Chastillon[1], qui resceut à la dernière barricade un coup de mousquet dans le bas ventre, dont il mourut le lendemain. Clanleu se défendant en brave homme y fut aussi tué et la place emportée. M. le prince regretta extrêmement Chastillon, qui laissa une belle veuve, Mademoiselle de Bouteville, sœur du mareschal de Luxembourg,

1. Gaspard de Coligny, duc de Chastillon, le dernier de la branche aînée de la maison de Coligny. Il avait épousé Elisabeth-Angélique de Montmorency Boutteville, qui passait pour une des plus belles femmes de son temps.

grand capitaine, dont il a donné des preuves dans la guerre contre la Ligue. Il l'avoit espousée par amour, contre l'advis de ses parents, sans aucun bien, et elle ne l'en aymoit pas davantage, toute sa tendresse estant pour le duc de Nemours, qui fut tué, quelques années après, en combat singulier dans Paris derrière le palais Mazarin, par le duc de Beaufort son beau-frère. Elle le receut dans sa chambre pour en estre consolée la mesme nuit de la mort de son mari.

La nouvelle de l'attaque de Charenton estant venue à Paris, les généraux firent assembler les troupes: l'hostel de ville advertit les colonels et les capitaines de la bourgeoisie : tout cela fit une armée de plus de vingt mille hommes bien armés. Ie les vis sortir par la porte Saint-Anthoine, avec les grands équipages des généraux et un grand nombre de charriots, pour chaque régiment bourgeois, remplis de provisions, comme s'ils alloient en Allemagne : les femmes et les enfants disant adieu à leurs pères. Cette

armée, après avoir passé le fauxbourg, fut rangée en bataille sur la petite hauteur au dessus de la vallée de Fecan. M. le Prince, qui avoit desia retiré ses troupes, après la prise de Charenton, où il laissa garnison, les mit aussi en ordre de l'autre costé de la mesme vallée ; elles paroissoient une poignée de gens ; les généraux parisiens alloient de régiment en régiment, et après avoir tenu conseil, ils trouvèrent à propos d'aller coucher chacun dans son lit.

Nous estions un nombre infini de badauds qui nous tenions sur les aisles de cette armée formidable, qui crioit en sortant de Paris qu'elle alloit prendre le prince de Condé ! Il est certain que plusieurs bons bourgeois allèrent aux églises prier Dieu pour le succès de cette iournée.

Il y eust quelques autres actions aux environs de Paris, en l'une desquelles Tancrède duc de Rohan[1] fut tué ; ce jeune

1. Une vraie fatalité pesa sur la destinée de ce

homme fort bien fait avoit demeuré caché toute sa vie. La duchesse de Rohan le fit paroistre pendant ces mouvements : il prit le parti du parlement, dont il avoit besoin pour asseurer son estat ; il lui estoit disputé par Mlle de Rohan[1] ; la mort décida en sa faveur. Les bons bourgeois estoient las de la guerre, les vivres estoient fort renchéris, le plus meschant pain coustoit 10 sols la livre et on payoit 50 escus pour chaque porte cochère, que mon pére paya comme les autres. On craignoit quelque soulèvement du peuple que la faim qu'il souffroit pouvoit porter à un pillage général ; mais les plus sensés du parlement et des compagnies n'osoient ouvrir la bouche, de peur d'être traistés de Mazarins et massacrés, car il ne

jeune homme. Né pendant une absence du duc de Rohan, il fut envoyé et élevé en Hollande dans le plus grand secret. C'est au moment où, parvenu à sa majorité, il allait travailler par lui-même à faire valoir ses droits qu'il fut tué à Vincennes.

1. Marguerite de Rohan, née en 1617, mariée en 1645 à Henri Chabot, sieur de Saint-Aulaye.

falloit qu'un ennemi qui criast dans les rues : au Mazarin ! pour estre mis en pièces, et quoique les grands ne pensassent qu'à leurs intérêts particuliers, ils se servoient de la haine du peuple contre le gouvernement pour s'advantager dans un accommodement, n'y en ayant pas un qui n'eust quelqu'ami à la cour, qui ne respondist pour lui.

Le conseil du Roy, les ministres et surtout le cardinal Mazarin voyoient contre leurs espérances que le blocus, qu'ils croyoient ne devoir durer que quinze jours, alloit en longueur, que Paris et la campagne se ruinoient, que nonobstant que M. le Prince poussast sa propre valeur et celle de ses troupes à l'extrémité et que les passages de Paris fussent exactement gardés, on y avoit pourtant du pain et que le peuple souffroit avec assez de constance les maux de cette guerre civile. Aucun parti ne vouloit parler le premier d'accommodement; mais enfin Dieu, ayant pitié du peuple et de

tant de gens qui gémissoient, inspira au conseil du Roy l'envoy d'un héraut d'armes. Il arriva à Paris par la porte Saint-Honoré, revestu de sa coste d'armes, avec le baston semé de fleurs de lys à la main, ayant deux trompettes à ses costés : il alla droit au Palais et demanda à parler à la grand'chambre et rendre trois pacquets, l'un à M. le Prince de Conty, l'autre au parlement et le troisième au Prévost des marchands. Les gens du Roy mandés venir et en ayant appris le sujet, furent d'advis de ne point escouter le héraut, que les souverains n'envoioient qu'à des souverains ou à leurs ennemis et que le parlement et la ville n'estoient ny l'un ny l'autre. Les princes et généraux priés de venir à l'assemblée des chambres, il passa après quelques contestations que les gens du Roy iroient à Saint-Germain représenter à la Reyne qu'ils n'avoient pas deub recevoir le héraut et la supplier de faire sçavoir sa volonté par les gens du Roy. Le héraut ne fut pas escouté

ny du parlement, ny de M. le Prince de Conty, ny de la ville, ny ses pacquets receus, qu'il laissa au corps de garde Saint-Honoré. Les gens du Roy escrivirent à M. le Chancelier et à M. Le Tellier pour avoir des passeports.

Ils les envoyèrent; les gens du Roy partirent et furent receus avec honneurs dans tous les postes occupés par les troupes du Roy et escortés iusques à Saint-Germain, où ayant harangué la Reyne, le chancelier respondit par son ordre que S. M. estoit satisfaite des paroles qu'ils lui portoient de la part du parlement, dont elle ne pouvoit pas reconnoistre les délibérations dans l'estat présent des affaires, mais que, quand il se mettroit dans son devoir, les particuliers recevroient des marques de sa bienveillance.

Les gens du Roy de retour ayant fait leur rapport au parlement assemblé, le 19 février, M. le Prince de Conty dit qu'il y avoit un gentilhomme porteur d'une lettre de créance de l'archiduc Léopold (il estoit

frère de l'Empereur et gouverneur des Pays-Bas) qui avoit ordre d'offrir ses services au parlement et se rendre arbitre de la paix générale. Le gentilhomme fut ouï assis et couvert : il offrit des troupes et de faire la compagnie arbitre de la paix. Il bailla sa proposition par escrit et remit la lettre de l'archiduc.

Cette députation des gens du Roy, fut le commencement des négociations de la paix, dont tout le monde avoit besoin. Le peuple de Paris qui souffroit beaucoup, les princes et seigneurs, parce qu'ils espéroient s'advantager dans le traité. Le parlement estoit las de la guerre, craignant une révolte générale et voyant que tout le royaume estoit en feu : la cour souhaitoit passionnément la fin de ces troubles, de crainte que les Espagnols ne s'en prévalussent et qu'envoyant des troupes dans le royaume, il ne devînt le théâtre de la guerre.

Le parlement et les princes délibérant, le 21 février, sur la lettre de l'Archiduc et

sur ce que son gentilhomme avoit dit, député le P. Président et autres.

On apprit à Paris la mort de Charles Ier, roy d'Angleterre. Ce prince estoit fils de Jacques Stuart VI, roy d'Escosse, lequel, par la mort de la reyne Élisabeth, hérita des royaumes d'Angleterre et d'Irlande et les réunit à la couronne d'Escosse, sous le nom de royaume de la Grande-Bretagne. Stuart signifie séneschal : Gautier qu'on appeloit Stuart, parce qu'il étoit grand séneschal d'Escosse, espousa, en 1370, Marie, héritière du royaume : de ce mariage, sont venus les roys d'Escosse et d'Angleterre de la maison de Stuart. Charles Ier s'estant brouillé avec le parlement, les choses allèrent si avant, qu'après diverses batailles, le Roy s'estant retiré en Escosse, cette nation le livra à la chambre des communes, et le parti des presbytériens s'estant rendu le plus fort et ayant mis Mylord Fairfax et Olivier Cromwell à la teste de l'armée, le parti des épiscopaux ne fut pas assez fort

pour soustenir le choc. La chambre haute fut supprimée et le parlement, qui n'agissoit plus que par l'esprit de Cromwell et de l'armée, establit une haute cour de iustice et un solliciteur général pour luy faire le procès. Cette cour s'assembla au mois de ianvier 1649 : elle esleut Bradshaw, l'un des trente-quatre iuges, pour président, et dans la suite le solliciteur général accusa le Roy, en sa présence, devant la cour, de haute trahison, d'avoir voulu de son autorité establir un pouvoir arbitraire et tyrannique et d'avoir fait la guerre à la nation représentée par le parlement. Cette cour s'assembla diverses fois et le Roy fust appelé comme criminel, et ne l'ayant pas voulu reconnoistre, il fut condamné par sentence, qui lui fut leue, à avoir la teste tranchée, et exécuté le 30 ianvier, style ancien, qui est le 10 février. Incontinent après, il y eust une proclamation portant défense de reconnoistre le prince de Galles ny aucun autre pour roy d'Angleterre.

Les députés du parlement, ayant obtenu des passeports, allèrent à Saint-Germain ; introduits à l'audience de la Reyne, le P. Président la harangua sur l'estat présent des affaires. Revenus à Paris, ils rendirent compte du succès de leur députation et des dispositions de la Reyne à un accommodement : il fut délibéré à l'assemblée du 28 février, où estoient M. le Prince de Conty, le duc de Beaufort, le coadiuteur de Paris, qu'il seroit nommé des députés pour aller conférer en tel lieu qu'il plairoit au Roy de nommer, avec plein pouvoir de traiter avec les commissaires du Roy. Cependant la cour avoit fait donner des assurances aux principaux chefs du parti des advantages pour eux, s'ils facilitoient la paix.

Les députés des compagnies se rendirent à Rueil le 4 mars, pour faire les conférences avec les commissaires du Roy, mais elles faillirent être rompues par la difficulté que les députés firent, par le P. Président à leur teste, d'entrer en conférence avec le cardi-

nal Mazarin, l'un des commissaires du Roy. Cette contestation dura quasi deux jours : le cardinal se plaignit que le parlement ayant fait vendre à l'encan les meubles et livres qu'il avoit dans son hostel à Paris, il en devoit estre indemnisé, et il est vrai qu'en exécution d'un arrest, un conseiller se transportoit tous les matins à son hostel, et là, avec le greffier et autre suite d'officiers de justice, on proclamoit tous les meubles qui s'y trouvoient et les livres de la bibliothèque; moi-même i'en achetai quelques-uns, qui sont encore dans mon cabinet[1].

1. Le dégât ne fut pas trop considérable pour cette fois au palais Mazarin; mais à la deuxième Fronde la fureur contre le cardinal devint tellement violente, que sa tête fut mise à prix et qu'un arrêt du Parlement du 29 décembre 1651 affecta à la rançon de sa vie le produit de la vente de ses meubles. Cependant lorsque la paix fut faite, la plupart des acquéreurs réels ou simulés s'exécutèrent de bonne grâce; et quand Mazarin triomphant rentra définitivement dans la capitale le 3 février 1653, il retrouva dans son palais à peu près tout ce qu'il y avait laissé.

M. Naudé, bibliothécaire du cardinal, fit acheter par la reyne Christine de Suède, par personnes affidées, tous les manuscripts : ie les vis depuis à Stockholm, où Naudé les avoit conduits et où ie le connus particulièrement.

On prit l'expédient, pour empêcher la rupture, que le chancelier et Le Tellier seroient dans une chambre avec les présidents Le Coigneux et Viole, qu'ils confereroient ensemble et que les commissaires du Roy iroient, quand ils voudroient, informer M. le duc d'Orléans et les autres dans une chambre voisine où ils estoient avec le cardinal, et que de mesme ces deux députés iroient dans une autre chambre où seroient les autres.

Cela estant ainsi réglé, les conférences commencèrent. M. Le Tellier ayant délivré des passeports pour faire entrer par Corbeil dans Paris cent muids de bled par iour et y en estant arrivé quatre cents tout à la fois pour quatre jours, qui furent distribués par ordre de la police aux boulangers pour

faire du pain, le peuple en témoigna une joie extrême, car il souffroit beaucoup : plusieurs grandes maisons renvoyèrent de leurs domestiques, par la difficulté qu'il y avoit d'avoir du pain et autres denrées. Pour notre maison, où nous n'avions que les valets nécessaires, mon père ne put faire aucun mesnage, et ces mesmes domestiques congédiés, ioints à la populace faisoient un très-grand bruit dans Paris.

Enfin les articles de la paix furent arrestés à Rueil, le 11e mars, et signés par les commissaires du Roy : le P. Président et autres députés s'opiniastrèrent fort que le cardinal ne les signât pas, parce qu'il avoit été condamné par arrest du parlement. Mais M. le duc d'Orléans leur ayant dit qu'estant porté sur un article de la paix que tout ce qui avoit été fait depuis le 6 janvier demeuroit nul, l'arrest du parlement demeuroit infirmé, et les ayant priés d'agréer sa signature, ils le laissèrent signer et retournèrent à Paris le 12.

Ce fut le samedi 13 du mesme mois que ie vis dans la grande salle du palais, aux galeries et le long des dégrés, une confusion espouvantable de peuple, la pluspart portant des espées et des poignards, criant iusques à la porte de la grand'chambre où le parlement estoit assemblé, qu'ils vouloient avoir la signature du cardinal Mazarin, pour la faire brusler par la main du bourreau, que les députés, qui avoient signé la paix, estoient des mazarins et s'estoient laissé gagner. Il n'y avoit pas moins de bruit, à ce que nous apprismes, dans le parlement; les généraux se plaignoient que les députés n'avoient pas dit un mot pour eux, qu'encore qu'ils eussent tousiours monstré qu'ils n'avoient nul intérest particulier, neantmoins il estoit contre l'union dans laquelle ils estoient entrés pour le service du parlement et du bien public, qu'ils n'eussent pas envoyé aux conférences des gentilshommes pour parler pour eux; d'ailleurs Broussel, Blancmesnil,

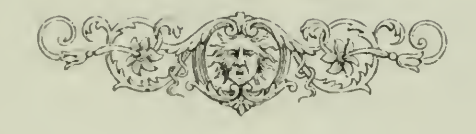
Charton, Coulon et autres frondeurs disoient dans l'assemblée que les députés avoient excédé leurs pouvoirs et avoient laissé signer les articles au cardinal contre l'honneur du parlement, qui l'avoit condamné par arrest du 7 janvier. Le P. Président, avec une fermeté incroyable, défendoit la conduite des députés; les Enquestes faisoient un bruit horrible, cependant le peuple menaçoit et les huissiers n'estoient pas maistres de la porte. Enfin à force de remonstrances, de sagesse et de fermeté du P. Président, malgré le bruit des généraux et des officiers du parlement, il fut délibéré que le P. Président envoyeroit un courrier à M. Le Tellier, pour avoir des passeports pour ceux que le prince de Conty et les généraux voudroient envoyer à la Reyne, pour mesnager leurs intérests. Il fut question aux officiers assemblés de sortir et de s'en aller chez eux, car ils craignoient d'estre assommés. Le duc de Beaufort et le coadiuteur furent priés de sortir les pre-

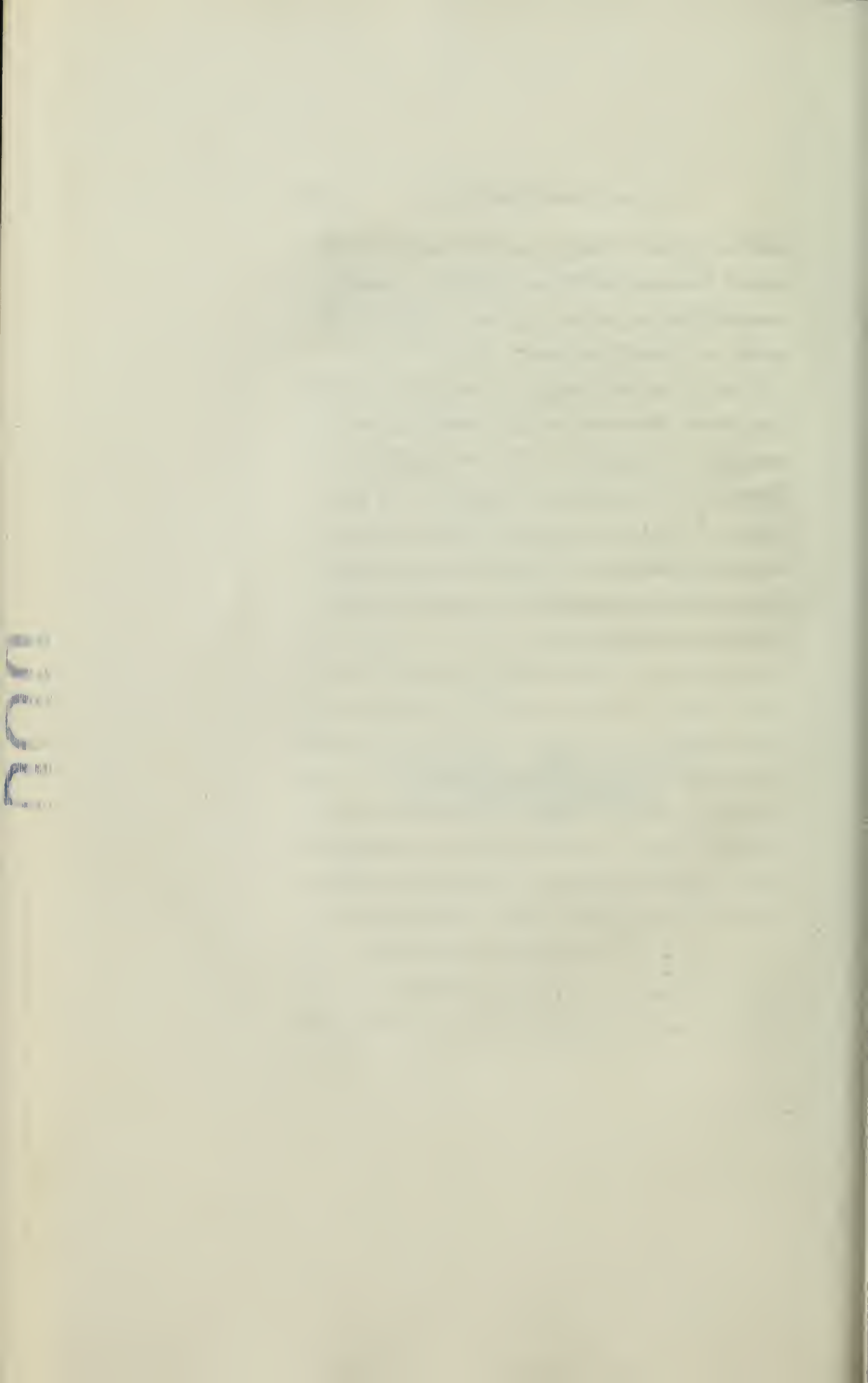
miers et de parler au peuple ; ils furent escoutés, la pluspart se retira et le P. Président sortist avec les autres à l'ordinaire.

Les passeports envoyés et la tresve prolongée pour trois jours, les députés du parlement allèrent à Rueil et de là à Saint-Germain, où ils arrivèrent le 16, et ayant eu audience de la Reyne, que le P. Président remercia de la paix accordée au parlement et à la ville, ils s'assemblèrent avec les commissaires du Roy : on y lut les propositions de M. le prince de Conty, qui, outre l'amnistie générale qu'il demanda pour le mareschal de Turenne, les ducs de la Trémouille, de Retz et autres, demanda une place dans le conseil du Roy et plusieurs autres articles, tant pour lui que pour des seigneurs et gentilshommes qui estoient entrés dans le parti de l'union. Mais toutes ces demandes et celles des ducs de Vendosme, de Beaufort, d'Elbœuf, de Luynes, la Boullaye et autres ayant esté imprimées et les ayant dans mon cabinet, ie ne m'y es-

tendrai pas davantage. Le prince de Conty insista fort sur l'esloignement du cardinal, mais la Reyne et les princes respondirent qu'ils n'y consentiroient iamais.

Tout ayant esté réglé, la déclaration du Roy, pour faire cesser les mouvements et restablir le repos et la tranquillité du Royaume, fut publiée et registrée au parlement le 1er avril. Ainsi tous les troubles cessèrent, mais les ialousies et les intrigues de la cour continuèrent et esclatèrent enfin en une nouvelle guerre.







CHAPITRE III.

Je retourne avec ma famille à Montpellier. — Mort de mon père. — État de ses affaires. — Je retourne à Paris pour obtenir la place de trésorier de France. — La duchesse de Montbazon. — Exaspération croissante des Frondeurs contre le cardinal. — Son histoire. — Je change de religion. — J'obtiens la charge de trésorier à Montpellier. — Le comte d'Aubijoux, gouverneur de cette ville pour le duc d'Orléans, devient mon ennemi. — La compagnie des trésoriers m'envoie à la cour pour agir contre lui. — La France entière en armes. — Dangers que je cours pendant mon voyage. — Mlle de Montpensier à Orléans. — Je rencontre la cour à Gien. — Bon accueil que j'y reçois. — Les maréchaux de Turenne et d'Hocquincourt. — M. le Prince revient de Bordeaux. — Il bat le maréchal d'Hocquincourt. — Aventure du cardinal. — Panique à Gien. — Combat de Bléneau. — La cour retourne à Saint-Germain. — Je rentre dans Paris. — Départ du duc de Lorraine. — Combat de la porte Saint-Antoine.



ON père pensa tout de bon à se retirer de Paris avec sa famille : nous en partismes au commencement de juin 1649 et arri-

vasmes à Montpellier vers la fin. Nous iouissions du repos si longtemps attendu et mon père ne travailloit qu'à régler ses affaires, lorsque dans le mois d'octobre il fut attaqué d'une fièvre miliaire qui l'enleva du monde à cinquante-huit ans, après dix-neuf iours de maladie. Nous fusmes sensiblement affligés de sa mort; après que les iours de larmes furent passés, ma mère qu'il avoit fait héritière de ses biens, à la charge de les remettre à celui de ses enfants qu'elle voudroit, crut devoir penser aux affaires que mon père laissoit, non pas en désordre, mais en très-grand nombre. Ma mère s'en voyoit chargée et de deux garçons : Philippe, l'aisné qui estoit moi, et Pierre, et de trois filles, Izabeau, Marie et Ieanne; pour n'en parler plus, ie dirai leur fortune : mon frère demeura à Montpellier pendant mon absence, et comme il avoit de l'esprit infiniment et très-habile, tout jeune qu'il estoit, il se rendit maistre de ma mère et des affaires. Il les gouverna fort bien, mais

comme il estoit très-désbauché et ses amis de mesme, il faisoit une grande despense. Après que ie fus de retour de mes voyages, il prit le parti de la guerre; il eust une compagnie de cavalerie dans le régiment du cardinal Antoine Barberin, servit plusieurs années, et enfin une très-riche veuve de Paris, qui en estoit amoureuse à la folie, se maria avec luy. Il avoit mangé sa légitime et plus de vingt mille livres au delà, que ma mère lui donna en divers temps secrétement : il mourut sans enfants et sans biens en 1678. Ma sœur Izabeau fut mariée avec M. de Nogarède de Sommières, neveu de M. de Galien de la Varre ; de ce mariage il y a trois enfants, un garçon et deux filles. Izabeau de Nogarède a été mariée avec M. de Foix, lieutenant-colonel du régiment de dragons de Fimmarcon, bon officier et estimé. Marie la seconde n'est pas mariée ; le garçon a pris le parti de la guerre et est capitaine de cavalerie dans le régiment de Courtebonne et put estre réformé.

Ma mère, commençant à régler les affaires de la maison, fut conseillée par nos parents et nos amis de me faire recevoir en l'office de trésorier de France à Montpellier, que mon père avoit acquis et payé en partie depuis l'année 1646. C'estoit un des deux offices de crue, dont le bureau avoit été obligé de se charger, pour obtenir du Roy la révocation d'un bureau des finances establi à Beaucaire. Il y avoit un obstacle insurmontable à ma réception; c'estoit une opposition depuis l'année 1650, formée par le bureau même, à cause de la religion P. R. dont je faisois profession : mon père avoit obtenu les provisions avec cette clause. Je fus à Paris pour me faire recevoir en la Chambre des Comptes, suivant l'évocation que le bureau avoit pour lors de la Cour des Comptes de Montpellier. I'y fis un séiour considérable, pendant lequel ie vis tout ce qui se passa à la cour. I'estois fort connu de Mme de Montbazon [1], qui avoit tout

1. Marie de Bretagne, née en 1610, mariée en

pouvoir sur M. le duc de Beaufort et qui

1628 à Hercule de Rohan, duc de Montbazon, veuf et déjà vieux. Célèbre par son esprit et sa beauté, elle a eu plusieurs amants et entre autres le duc de Beaufort. On sait que sa mort prématurée décida la vocation de l'abbé Rancé qui l'avait aimée. Elle fut une des plus brillantes héroïnes de la Fronde; mais une lettre adressée à Mazarin, que nous trouvons dans la collection d'autographes de M. le marquis de Biencourt, semblerait indiquer que ni elle ni le duc de Beaufort n'en voulaient au cardinal, autant qu'on aurait pu le supposer. Voici cette lettre dont nous reproduisons exactement l'orthographe :

« Monsieur

« Comme ie say que uous estes informé de l'estat de ce lieu par un iantilomme quy partist hier, ie me contanteray de uous asurer de la continuation de tous mes seruices. Ie croy q vous seres satisfait de ceux que Mr de Beaufort rand à la raine et a uous ysy, car il me sanble qu'il ne se peut mieux, au moins que uous puisies respondre que cest de bon cœur pour moy. Iay dit à Mr le Tellier, comme nous l'auions resolu toutes les choses que iay cru us deuoir faire sauoir ou celles ou il estet besoing de remedier présantement : Ie croy qu'il uous en aura randu conte : ie ne manqueray de us an randre un exact de toutes les choses quy vs pouront estre importantes comme il l'est présan-

estoit bien chez M. le duc d'Orléans. C'estoit une femme belle par excellence, d'une taille très-avantageuse et d'une maiesté dans sa démarche et dans ses manières qui charmoit tous ceux qui la voyoient.

Je sceus qu'après la paix des princes et du parlement, dont tout le parti estoit mécontent, les intrigues des Frondeurs subsistoient tousiours contre le cardinal Ma-

tement danuoier quelques ians a nous et expedier dans les prouinses afin d'anpescher la noblesse de sangager aux factieux, car auant quils le soient il ny a rien de sy aisé que de les retenir dans leur deuoir, mes les prouinsios quand ils ont donné leur parolle ils sont ases rigides : iay eu advis que labaisse de Caen est malade : au cas quelle uienne a mourir, ie demande cette abaise pour ma fille, souvenez us an s'il us plaist. Quelque ordre que us aiez donné a Mr demay ie nay eu nulle satisfaction, sur mes afaires. ie masure q us ne trouveres paa mauues q ie us suplie dasarer la Raine que personne nest tant a elle que moy qui suis

« Vostre très-humble

« Monsieur, et très afectionne servante

« La Duchesse de Monbason. »

A Paris ce premier auril 1650.

zarin et le gouvernement; l'autorité du Roy estoit peu reconnue dans les provinces, et la cour mesme fort divisée.

Ce ministre, dont on a parlé si diversement et escript de mesme, estoit d'une famille originaire de l'Estat de Gesnes transplantée en Sicile, d'où Pierre Mazarini, son père, vint demeurer à Rome et y espousa Hortensia Bufalini, de bonne maison. Elle accoucha de Iules le 14 juillet 1602, dans le voyage de Naples. Il fut, dans sa jeunesse, auprès de l'abbé Colonna, qui le mena avec lui estudier en Espagne, dans l'Université de Alcala. A son retour, il prit le bonnet de docteur à Rome; il s'attacha au cardinal Sacchetti que le pape Urbain VIII envoyoit en Lombardie, et après au cardinal Antoine Barberin, qu'il envoya légat en Piémont pour travailler à la paix, au sujet de Cazal et de Montferrat. Il servit si bien que le légat s'en retournant à Rome, laissa ordre à Mazarin d'agir de concert avec le nonce en Savoye. La paix, après la guerre

de Mantoue, conclue à Ratisbonne, fut refusée par les François et par les Espagnols, qui assiégeoient Cazal. L'armée de France estoit devant les lignes preste à donner le 26 octobre 1630; Mazarin sortist des retranchements des Espagnols, courut au galop, traversant l'armée rangée en bataille, au corps où estoit le mareschal de Schomberg, et lui fit diverses propositions. Elles furent acceptées par Schomberg et par le marquis de Leganez, général des Espagnols; le siège fut levé et la paix conclue à Cherasco par le comte de Servien, oncle de M. de Lyonne, qui tout ieune qu'il estoit, fut employé en diverses négotiations, et là il commença à apprendre les intérests des princes et les affaires estrangères, où il est devenu dans la suite, pendant le ministère du cardinal Mazarin, un si grand ministre. Servien, s'estant aussi attaché d'amitié à Mazarin, qui fut envoyé par le pape avec le nonce de Savoye à Cherasco, eust grande part à cette paix, ce qui le fit esti-

mer par le cardinal de Richelieu. Servien fut depuis un des principaux ministres du Roy pendant la minorité, plénipotentiaire à la paix de Munster, et pour récompense, surintendant des finances.

Le cardinal de Richelieu fut si satisfait de la conduite de Mazarin, qu'il obtint du Roy auprès d'Urbain VIII sa nomination au cardinalat en 1641. Le Roy le nomma un des exécuteurs de son testament et ministre d'estat avec d'autres; mais après la mort du Roy, la Reyne ayant esté déclarée régente par le parlement, indépendamment des autres ministres, il eut tant d'adresse qu'il devint seul ministre et maistre absolu de l'estat. Ce point d'élévation lui attira la ialousie des grands, l'envie des officiers de robe et la haine des peuples, qui furent la cause des guerres que i'ay veues.

Nostre province, dont le gouvernement avoit esté osté au mareschal de Schomberg, qui avoit eu en échange celui de Metz, Toul et Verdun, fut donnée au duc d'Orléans pour

se tenir uni avec la Reyne-mère, qui lui avoit donné au commencement de la Régence la lieutenance générale du Royaume. Nostre province estoit aussi dans quelque mouvement.

Le comte d'Aubiioux[1] avoit eu par M. le duc d'Orléans le gouvernement de la ville et citadelle de Montpellier; il estoit de la maison d'Amboise, fort attaché à ce prince, homme d'un grand cœur, qui aimoit les plaisirs, aimé et craint dans la ville.

Il y avoit un parti contre lui que quelques interests particuliers grossissoient : la cour des comptes, qui est la plus nombreuse compagnie de la ville, estoit assez divisée sur son sujet : le Président Saint-George, homme de courage et hardi, estoit à la teste du parti contraire au gouverneur, qui avoit

1. François d'Amboise, comte d'Aubijoux. C'était un gentilhomme ambitieux et haut à la main, comme on disait alors; fort connu d'ailleurs par son originalité et ses bonnes fortunes. Il mourut en 1665.

un grand parti dans le bureau des finances. Les trésoriers Fleury et de Manse, qui estoient dans la confidence estroite du comte d'Aubiioux, gouvernoient la compagnie, quoiqu'elle fust remplie pour lors de fort habiles gens, mais qui estant riches ne se vouloient pas faire des affaires.

Ce fut dans cette situation d'affaires que i'arrivai de Paris au commencement de novembre, ayant esté receu à la chambre des comptes de Paris le 13 juillet 1651, après avoir fait assez légèrement abiuration dans Nostre-Dame de la religion dans laquelle i'avois esté eslevé.

Ie fus installé au bureau le 24 décembre de la mesme année, et comme i'estois pourveu d'un office de crue, il me fallut payer une indemnité à la compagnie, de laquelle quelques officiers, par un partage inesgal, profitèrent plus que les autres, ce qui fut un vol qu'on leur fit, et à moi un manquement de parole, car quand feu mon père acheta l'office, il lui fut promis qu'il ne payeroit

que le droit d'entrée ordinaire. Comme i'ai survécu longtemps à ces officiers, qui s'estoient partagé une partie de ce droit d'indemnité, i'ay vu que leurs pilleries n'ont pas enrichi leurs maisons.

Il y avoit deux partis dans notre compagnie, celuy de Fleury et de Manse, appuyé de l'autorité du gouverneur, qui se voulant enrichir, avoient avec eux touts les officiers qui souhaitoient avoir part aux voleries qui se faisoient; l'autre parti estoit des mescontents du gouvernement. Ceux-ci, dès que ie fus receu, me firent connoistre l'intrigue du bureau, et comme i'avois quelque connoissance des affaires, ils me mirent dans leur confidence, à quoy ie donnai en ieune homme. I'estois de toutes les conférences secrètes, qui se faisoient entre quelques officiers de la cour des comptes et du bureau, qui estoient ennemis du comte d'Aubiioux et désiroient des changements.

Pour y parvenir, il fut résolu parmi nous

que notre compagnie députeroit au surintendant des finances. Le prétexte apparent et dans lequel l'un et l'autre parti donna pour différents motifs, fut que le Roy ayant révoqué, pendant la tenue des estats de 1649, que M. le duc d'Orléans voulust gratifier, l'édit de Béziers de 1632 qui changeoit l'ancien usage des impositions de la province, cette révocation diminuoit considérablement la iuridiction et le crédit des trésoriers de France, parce que les receveurs généraux des finances ne faisant pas la recepte d'un million, à quoy l'édit de Béziers avoit réglé les impositions annuelles, le Roy estoit obligé, l'édit de 1632 ayant este révoqué, de demander tous les ans aux Estats un don gratuit. La recepte en estoit faite par le trésorier de la bourse du pays, et par conséquent ceux qui avoient des ordonnances de comptant ou assignations sur les receveurs généraux ne s'adressoient plus au bureau pour en estre payés. On fit donc entendre au bureau que l'on pourroit

facilement obtenir, dans l'estat où estoient les affaires au conseil, un édit portant restablissement des fonctions et receptes des receveurs généraux. L'intérest du Roy s'y trouvoit, parce que le conseil est plus le maistre des receveurs généraux, qui sont officiers du Roy, que des trésoriers de la bourse qui sont officiers de la province, et qui comptent aux Estats. La députation fut résolue d'une voix et ie fus choisi : ie l'acceptai avec ioie, croyant que c'estoit un grand honneur pour moi; mais estant jeune et sans expérience, ie ne voyois pas à quoy ie m'engageois. Les ennemis du gouvernement avoient une veue particulière que les confidents seuls sçavoient, qui estoit que, ne voyant aucune ressource pour se défaire du comte d'Aubiioux, qui estoit le maistre de la citadelle et de la ville et avoit l'autorité de M. le duc d'Orléans, ils crurent devoir faire sçavoir à la cour les engagements qu'il avoit pris avec M. le duc d'Orléans, gouverneur du Languedoc et de

Montpellier. Le comte d'Aubiioux s'y cantonneroit et se rendroit maistre des receptes générales d'Aiguesmortes et des greniers à sel, par où il tireroit un secours d'argent si considérable de cette province, qu'il y feroit facilement subsister un corps d'armée : que le seul moyen de le prévenir estoit de sortir le bureau des finances et des receptes générales et particulières de Montpellier, de les transférer à Béziers et que, si Sa Maiesté vouloit donner les ordres pour cette translation, le bureau y obeyroit d'abord.

Mes instructions publiques et les secretes avec les lettres que la compagnie escrivoit aux ministres, me furent baillées. Ie partis dans le tems que le Roy estoit au siège d'Angers ; i'appris à Lyon que toutes les provinces deça et delà la rivière de Loire estoient en armes, que chaque gouverneur et touts les grands seigneurs avoient pris parti pour ou contre la cour, dont le prétexte estoit le cardinal Mazarin et qu'il n'y avoit nulle seureté à aller par terre. Ie

m'allai embarquer à Roanne, où i'appris par un courrier qui passa que le chasteau et la ville d'Angers s'estoient rendus et que le Roy revenoit à Blois, où la cour faisoit quelque séiour.

Ie descendis heureusement iusques à Orléans : ie fus arresté sur le port où on faisoit garde ; mademoiselle d'Orléans s'estoit ietée dans la ville et s'en estoit rendue maistresse. Ie fus fouillé, on me prit mes lettres que ie portois sur moi : on se contenta d'ouvrir mon portemanteau et on me le rendit. Mes lettres furent portées à l'hostel de ville ; on me les rapporta, sans avoir permission d'entrer dans la ville.

Ie courus fortune d'estre maltraité ou au moins fait prisonnier, si le commandant qui ouvrit mon portemanteau, y eust fouillé et veu mes instructions secrètes : toute ma conduite estoit imprudente.

Il me fallut faire le tour de la ville dont toutes les portes estoient fermées ; ie fus au fauxbourg de Paris que ie trouvai en-

tièrement abandonné ; plusieurs autres personnes qui venoient de Paris et d'ailleurs estoient comme moi sans pain; un de nos bateliers ayant crié à la porte de la ville, on nous respondit qu'on descendroit un panier, que nous y missions de l'argent et qu'on nous envoyeroit des provisions : on le fit exactement. Ie quittai le fauxbourg et ie revins avec les bateliers dans une maison sur le port, parce qu'il falloit me rembarquer le lendemain pour baisser à Blois, où i'eus advis que la cour estoit. Nous nous accommodasmes le mieux que nous pusmes et le bon matin, nous baissasmes : i'arrivai à Blois sur les trois heures; la cour en estoit partie. On avoit préparé une mine pour faire sauter une arche du pont, mais elle ne fit pas tout l'effet que l'on espéroit, car il ne tomba que la moitié de l'arche, soit que la mine eust esté mal faite, soit, comme on le crut, qu'on n'en voulust abattre que la moitié.

Il me fallut demeurer deux iours à Blois

pour attendre que les chevaux, que l'on y avoit pris, fussent revenus. Ie louai trois chevaux avec un voiturier à dix livres par iour chaque cheval et l'on me conseilla de passer du costé de la Beausse, car l'autre chemin du costé de la rivière estoit peu asseuré à cause des traisneurs de l'armée qui y marchoit.

Ie marchai donc avec mon petit équipage, mon valet de chambre et mon voiturier à cheval, qui n'avoit pas voulu s'engager autrement. Estant arrivé à environ deux lieues près d'Orléans, ie vis sortir de quelques bois, qui estoient le long du grand chemin, sept ou huit paysans armés de fusils et de pioches et quelques femmes qui se mirent à crier : au Mazarin ! me tenant le fusil fort près : moi bien embarassé, ie leur répondis que ie ne l'estois point, ny homme de guerre, que i'allois à Paris, où i'avois un procès.

Les femmes crioient tousiours : Les Mazarins nous ont ruinés : tue ! tue ! Un paysan

qui estoit le plus près de moi, me dit : « Iettez vos pistolets et ceux de l'autre à terre. » I'obéis fort promptement, après quoi ils me laissèrent passer ; ie crus en estre quitte à bon marché, car s'ils m'eussent demandé ma bourse, où i'avois quarante cinq louis, ie l'aurois baillé fort gayement pour me tirer de leurs mains.

Le voiturier qui voyoit cette avanture me dit, quand nous en fusmes dehors, que l'armée du Roy passant par la Beausse pour aller à Angers, y avoit fait des désordres extrêmes, massacré, pillé, violé et enlevé touts les bestiaux, ce qui avoit mis ces paysans au désespoir.

I'arrivai de bonne heure à Orléans que ie trouvai au mesme estat : on y faisoit une garde plus exacte depuis que mademoiselle d'Orléans qui s'estoit déclarée pour les princes, s'y estoit ietée et l'avoit fait déclarer pour eux.

Ie fus au fauxbourg de Paris, d'où tout avoit démesnagé, car les coureurs de l'ar-

mée des Princes, qui estoit au-dessus de la ville le long de la rivière, venoient piller les métairies et les villages. Il y avoit quelques autres passants aussi embarassés que moi ; nous envoyasmes deux ou trois de nous à la porte de la ville, pour demander permission d'entrer ; la sentinelle, qui estoit à la barrière, ayant parlé au corps de garde, un sergent estant allé demander la permission, elle nous fut refusée, mais on nous dit qu'on nous fourniroit des vivres en payant. On nous bailla quelques gigots de mouton, du pain, du vin et de l'avoine pour nos chevaux : on nous les fit bien payer. Nous couchasmes sur de la paille que nous trouvasmes dans un escurie et le lendemain nous allasmes au port pour y trouver quelque batelier qui nous voulust passer la rivière, car mon dessein estoit d'aller ioindre la cour.

Deux ou trois bateliers furent à l'hostel de ville, où ayant dit que nous estions dix ou douze plaideurs, on agréa qu'ils nous

passassent : il nous en cousta pour le passage un escu d'or par teste. Estant à l'autre bord, nous prismes notre chemin vers Sully, où le Roy estoit arrivé le iour précédent.

Nous passasmes devant Gergeau, où l'armée du Roy commandée par M. de Turenne estoit campée : elle gardoit la moitié du pont où l'on estoit bien barricadé, celle des Princes gardoit l'autre moitié du pont et estoit campée de l'autre costé de la rivière, qui désoloit la campagne.

Il fallut pour continuer notre route, passer sur le bord de la rivière ; les ennemis qui nous virent marcher, car nous estions plus de cinquante, nous tirèrent une infinité de coups de mousquet, mais la rivière estant trop large en cet endroit, les balles tomboient dans l'eau et ne blessèrent personne. I'arrivai à Sully à huit heures du soir par une très-grosse pluye ; comme la cour y estoit et le conseil avec toutes leurs suites, il me fut impossible de trouver ou

loger. Un bourgeois me bailla par charité, que ie payai cent sols, le passage de sa maison, où mes chevaux furent à couvert et moi dans un grenier sur la paille; mon valet alla chercher quelque chose pour souper.

La cour ayant séiourné le lendemain à Sully, i'y trouvai quelques amis, et ayant rendu la lettre que i'avois de la compagnie à M. de la Vieuville, surintendant des finances, i'en fus fort bien receu. Il se ressouvint de mon père, qui avoit eu l'honneur d'estre connu de luy, et il eust tant de bonté pour moi, qu'il voulust que ie n'eusse point d'autre ordinaire que celuy de ses commis.

Ie fus regardé d'abord, comme si i'eusse esté de sa maison; on me donna dans les suites quelques affaires à examiner et à dresser des mémoires et arrests dont M. le surintendant fut contant; i'eus des chevaux de son escurie, et i'allai coucher avec la cour à Gien, où nous fismes un séiour d'un mois.

L'armée des Princes ayant quitté ses postes devant le pont de Gergeau pour s'approcher de Gien, M. de Turenne descampa de Gergeau et vint passer la Loire sur le pont de Gien, traversa la ville et défila pendant deux iours devant le Roy : il y avoit environ dix mille hommes. Ils furent ioincts à quatre ou cinq lieues de Gien par quatre mille Allemands levés par le cardinal Mazarin, qui les avoit levés pendant son séiour à Bonn auprès de Cologne : le général de ce petit corps d'armée estoit le mareschal d'Hocquincourt[1], qui les avoit menés en France avec le Cardinal iusques auprès d'Angers. Après que ce cardinal eust salué le Roy et la Reyne, il reprit son poste de premier ministre, comme auparavant son exil, de quoi les Princes estoient

1. Charles de Monchy, maréchal d'Hocquincourt, né en 1599 : après avoir servi le Roi contre l'armée de la Fronde et celle des ennemis du dehors, il passa en 1655 au service d'Espagne et fut tué par les Français au siége de Dunkerque en 1658.

au désespoir, et ce leur estoit et aux frondeurs du parlement un subiet de se deschainer contre la Reyne et le ministère.

Après que le mareschal d'Hocquincourt eust laissé le cardinal, il se rapprocha avec ses troupes et quelques autres du costé de Montargis, et après qu'il eust ioinct le mareschal de Turenne, ils s'allèrent poster à Bléneau, non loin de Briare. Me promenant sur les quatre heures du soir avec deux ou trois de mes amis à cheval le long du bord de la rivière, tirant vers Briare, nous vismes environ à deux cents pas de nous quatre hommes à cheval, qui passoient la rivière au gué ; elle est fort large en cet endroit et basse à cause de l'esté. C'estoit M. le Prince et ses amis qui, ayant esté poussé par le comte de Harcourt et apprenant la division qui estoit dans l'armée des princes [1] entre MM. de Beaufort et de Ne-

1. On sait que cette division eut une issue funeste : les ducs de Beaufort et de Nemours se bat-

mours, résolut de quitter Bordeaux et de traverser incognito les provinces depuis la Guienne iusques à la Loire, et de se ieter dans l'armée de la ligue, pour, par sa présence et son voisinage de Paris, donner un peu de chaleur aux affaires et à la Fronde qui y subsistoit tousiours [1].

Le Prince fit bientost parler de lui, car le lendemain de son passage, m'estant levé à cinq heures du matin et sortant de ma maison pour aller voir un homme qui logeoit dans le fauxbourg, qui va vers le vignoble, situé sur une hauteur, ie vis sortir de sa maison M. le cardinal tout seul; ie le suivis avec un prestre, qui se ioignit à moi sans qu'il me connust ni moi luy.

tirent à Paris le 30 juillet 1652 et le duc de Nemours fut tué roide d'un coup de pistolet.

1. Le prince de Condé, qui s'était brouillé avec Mazarin, avait été arrêté en février 1650, avec le prince de Conti et le duc de Beaufort. Il subit une détention de treize mois; dès lors, il ne rêva plus que vengeance et se retira dans la Guienne qu'il fit révolter contre la cour.

Le cardinal sortit de la ville et gagna la rue du fauxbourg qui va en montant ; quand il fut tout à fait dehors et nous derrière lui, nous aperçusmes cette grande plaine qui va vers Briare et environ à deux mille pas de nous deux escadrons de cavalerie qui venoient en bon ordre ; alors le cardinal qui estoit sans marcher dans le grand chemin, une canne à la main, se tourna vers nous deux et nous demanda qui estoit cette cavalerie, qui avançoit tousiours. Nous qui ne la connoissions point, luy répondismes que nous n'en savions rien, alors il descendit dans un petit fossé qui estoit au devant d'une vigne et nous entendismes un bruit effroyable dans Gien. C'est que la nouvelle que le cardinal avoit sceue le matin sur les trois ou quatre heures que l'armée du Roy avoit été battue, s'estoit respandue, et chacun croyant voir venir celle des princes victorieuse dans Gien, pensoit à passer le pont pour se mettre à couvert. Le désordre y estoit horrible : le pont mesme, comme nous

voyions de la hauteur où nous estions, fut si fort embarrassé dans un instant qu'il n'estoit pas possible d'aller avant ni arrière. Peu de temps après que le cardinal se fust mis dans le fossé, nous vismes arriver à cheval Besemaux son capitaine des gardes qui le cherchoit, et l'ayant veu là et nous deux auprès de Son Em., fort embarrassée de sa personne, lui dit quasi en colère : « Eh! monseigneur, que faites vous icy? » Il lui respondit : « Poussez iusques à ces deux escadrons de cavalerie qui viennent à nous. » Ils n'en estoient pas à cinq cents pas et c'est ce qui augmentoit la peur du cardinal, qui craignoit que ce ne fussent des troupes ennemies. Besemaux y alla à toute bride, revint de mesme et dit au cardinal, qui n'avoit autre garde que le curé et moi, que c'estoit deux escadrons du régiment de Villette, qu'on avoit commandés de battre la campagne, parce que quelques coureurs ennemis avoient enlevé deux pages de la grande escurie et quelques autres personnes

assez près du fauxbourg. Après quoi le cardinal dit à Besemaux : « Allez vous en et faites qu'on m'amène un tel cheval et qu'un valet de chambre me porte des bottes et de grands bas. »

Il partit et nous vismes un cavalier traversant un escadron de Villette, qui marchoit dans le grand chemin : ce cavalier venoit fort viste ; le cardinal sortant du fossé, lui demanda des nouvelles, il lui respondit : « Monseigneur, nous avons esté battus : M. le Prince a enlevé M. d'Hocquincourt : moi tel colonel, ie suis blessé d'un coup et ie vas me faire panser. » En effect il estoit tout en sang de la ceinture en bas Comme il disoit cela, nous vismes arriver M. le duc de Mercœur, à la teste de cent-cinquante personnes qualifiées de la cour ; il avoit un sabre à l'arçon de la selle ; il dit au cardinal : « Ie donneray bientost des nouvelles à votre Eminence, » et l'ayant saluée il partist au galop avec toute sa troupe. Besemaux revint avec une vingtaine d'officiers de la

maison du cardinal ou autres : on le botta, il monta à cheval et prist le mesme chemin du duc de Mercœur, escorté des deux escadrons de Villette. Le curé et moi retournasmes à la ville, raisonnant ensemble sur ce que nous avions veu et sur l'advis qu'eut le cardinal par un ayde de camp que M. de Turenne luy envoya ; il lui confirma la même chose que le colonel lui avoit dite et adiousta que M. de Turenne alloit gagner un poste entre un bois et un estang auprès de Bleneau, où il ne croyoit pas que M. le Prince le vinst attaquer. Cet ayde de camp alla dire la mesme nouvelle au Roy et à la Reyne, qui estoit depuis deux heures seule dans son prie-Dieu, fondant, à ce que l'on disoit, en larmes. Cette nouvelle fut incontinent respandue par toute la ville : on rappela les équipages qui avoient passé le pont pour aller on ne savoit où, tant on estoit effrayé : la tranquillité fut restablie et il ne parut rien dans une heure de ce grand mouvement et de la peur qu'on avoit eue.

Ie montai à cheval sur les huit heures avec quelques amis et nous ne fusmes pas arrivés aux vignes que nous entendismes plusieurs coups de canon, qui durèrent iusques à dix heures. M. le cardinal revint avec toutes les gens de la cour qui l'avoient suivi et M. de Mercœur. Nous sceusmes que M. le Prince et M. de Turenne s'estoient canonnés pendant deux heures, mais que M. le Prince voyant qu'il risqueroit d'estre battu s'il nous attaquoit, se retira. Le régiment de la marine arriva deux iours après à Gien : il venoit de Graveline, après avoir fait le tour porté par la capitulation que les Espagnols avoient accordée à la garnison, en rendant la place. Ce régiment réduit à trois cents hommes estoit en très-mauvais estat, les soldats sans armes et quasi nuds, les officiers guère mieux habillés ; mais comme on avoit besoin de grossir l'armée de M. de Turenne, il fut fort bien receu. M. le Surintendant, me voyant dans son cabinet, m'ordonna de faire conduire à ce

régiment, qui estoit en bataille au-dessus du fauxbourg, quatre tonneaux de vin pour les faire boire, et d'aller faire porter des armes pour armer les soldats et de les asseurer qu'on leur envoyeroit de l'argent, quand ils seroient à l'armée. On les fit loger au fauxbourg et ils partirent le lendemain au matin pour aller à l'armée du Roy.

La cour demeura à Gien iusqu'à ce qu'elle apprist que M. le Prince avoit descampé et prenoit la route de Paris. Il fut résolu dans le conseil que le Roy quitteroit Gien, et suivroit la même route avec son armée. On partit, et le Roy, avec la cour, campa dans l'armée mesme, le conseil et toute sa suite en fit de mesme, nous estions entre les deux lignes de l'armée. Le lendemain on continua la marche, mais nous marchions à costé de l'armée en bataille : nous continuasmes ainsi iusques aux environs de Paris, où ie me retirai pour me mettre en repos. Le Roy alla à Saint-Germain couvert de l'armée et M. le Prince aux environs de Saint-Denis.

Le duc de Lorraine marcha avec ses troupes pour secourir les Princes et tascher de profiter de l'estat où estoient les choses depuis les Flandres iusques en Brie. M. de Turenne passa sur le pont de Charenton, alla se poster auprès de Villeneuve-Saint-Georges, où il fit un pont sur la rivière de Seine pour ne pas estre forcé à combattre, et fortifia son camp de manière que le duc de Lorraine l'ayant reconnu, se retira. Il vint à Paris voir Mme la duchesse d'Orléans, sa sœur, et il eut plusieurs conférences avec M. le duc d'Orléans, M. le Prince et les autres du parti, et leur ayant fait voir qu'il n'avoit pas de quoi subsister, qu'il ne pouvoit pas forcer à un combat M. de Turenne qui estoit maistre de la Seine, il retourna à ses troupes, et fit une espèce de traité avec lui. On disoit mesme à Paris que la cour lui avoit fait donner une somme d'argent considérable, avec quoi il abandonna les Princes et se retira avec ses troupes, faisant dans la Brie et dans la

Champagne des désordres effroyables, quoiqu'il eust promis le contraire[1].

La cour, se voyant délivrée du duc de Lorraine, ne pensa qu'à pousser M. le Prince dont l'armée estoit fort affoiblie : M. de Turenne quitta son poste de Villeneuve-Saint-Georges, passa sur le pont de Charenton et s'alla poster auprès de Nulli[2] sur la rivière. M. le Prince avoit gagné le pont de Saint-Cloud et s'y estoit barricadé. La ville de Paris estoit dans une espèce de neutralité : elle ne vouloit, quoique M. le duc d'Orléans[3] y fust, ni des troupes du Roy, ni de celles des princes, ne s'estant point déclarée. Les environs de cette grande

1. Les actes de brigandage commis par les troupes du duc de Lorraine furent tels, que les peuples en gardèrent la mémoire par un dicton qui s'applique à ce prince : *Lorrain vilain, traître à Dieu et à son prochain.*

2. Neuilly-sur-Seine.

3. Ce n'était pas la première fois que Gaston d'Orléans donnait des preuves de cette versatilité de caractère, qui lui faisait perdre tous ses amis les uns après les autres.



ville souffroient beaucoup du voisinage de ces troupes qui tiroient de grosses contributions des bourgs et des belles maisons, ou les brusloient. M. de Turenne ayant reconnu l'estat de l'armée de M. le Prince et son poste, fit, pour l'en débusquer, faire un pont à une petite isle au dessus du pont de Nulli, et commençoit à faire défiler ses troupes sur le minuit, quand M. le Prince, en estant adverti par ses coureurs et craignant d'estre enveloppé, abandonna promptement Saint-Cloud et marcha avec une extrême diligence par le cours et par les costés des fauxbourgs Saint-Honoré, Saint-Denis et Saint-Martin. M. de Turenne le suivit avec la même diligence et le pressa si fort, que M. le Prince qui vouloit gagner le pont de Charenton, pour y faire la mesme manœuvre que M. de Turenne avoit faite devant le duc de Lorraine à Villeneuve-Saint-Georges, craignant d'estre enlevé, se vit forcé de se ietter dans le fauxbourg Saint-Anthoine. M. de Turenne, y estant

arrivé en mesme temps, ne donna pas le loisir aux troupes de M. le Prince de se barricader beaucoup. Elles furent attaquées dès sept heures du matin par deux endroits : par la rue qui va à Bagnollet où le combat fut grand et sanglant : un neveu du cardinal Mazarin y fust tué[1], et par la grande rue Saint-Anthoine qui va à Vincennes. M. le Prince estoit posté à la grande Halle, d'où on va par une rue à Rambouillet; M. de Turenne estoit à la teste de la grande rue du fauxbourg.

Le Roy avec toute sa cour vint sur la montagne de Bagnollet, où on mit des tentes et d'où on voyoit fort bien le combat. Ie m'en allai sur les dix heures sur le grand boulevard de la porte Saint-Anthoine, où il y avoit deux mille badauds comme moi : nous voyions quasi tout le combat. Le bagage incommodant M. le Prince, il ordonna qu'on le fist mettre dans le fossé,

1. Paul Mancini, mort à dix-neuf ans.

mais il n'osa entrer dans la ville, car il y avoit une forte garde bourgeoise à la porte. Le duc de Beaufort avec sa cuirasse, le sabre à la main, s'y présenta sur les onze heures avec quelques cavaliers à sa suite : on le laissa entrer, et quand il fut dans la rue Saint-Anthoine, bordée de plusieurs compagnies bourgeoises en haie et qui fourmilloit de monde, il crioit : Au Mazarin ! Nous vismes passer quantité d'officiers blessés : on porta le corps du comte de Castries, frère du marquis de Castries, depuis gouverneur de Montpellier, qui avoit été tué au combat, le duc de la Rochefoucauld soustenu à cheval par deux cavaliers, le visage tout en sang et l'œil droit qui lui sortoit de la teste d'un coup de pistolet, et plusieurs autres ; ce spectacle attiroit l'indignation du peuple. M. le Prince monta sur les onze heures au clocher de l'abbaye Saint-Anthoine, d'où il put voir les attaques et les quartiers de M. de Turenne : il estoit partout l'espée à la main et il n'a jamais tant

risqué dans toutes les batailles qu'il a données que dans ce combat, où il fit des actions surprenantes de valeur et de prudence. Ie me retirai à midi à mon auberge qui estoit l'hostel de Montpellier, dans le cul-de-sac de la rue des Bourdonnois : ie retournai d'abord après disner sur le rempart, non sans quelque danger en passant dans les rues, car le peuple estoit estrangement esmeu de vouloir voir la fin de ce combat. Enfin M. de Turenne voyant qu'il estoit impossible de forcer M. le Prince dans ces rues du fauxbourg, où ses troupes disputoient le terrain un pouce après l'autre, fit un destachement de quatre mille hommes pour aller par derrière Rambouillet[1], le long de la rivière et sur le fossé de l'Arsenal, attaquer M. le Prince par la queue du faux-

1. Appelé aussi la Folie-Rambouillet; c'était un très-beau et très-vaste jardin, précédé par une porte monumentale avec quatre pavillons. Ce jardin, situé au faubourg Saint-Antoine, était l'œuvre du riche financier Rambouillet, qui lui avait donné son nom.

bourg, entre la porte Saint-Anthoine et les postes que ses troupes occupoient. Le Prince, qui en eust advis ou qui s'en doubta, monta une autre fois au clocher de l'Abbaye, d'où, parce qu'il est fort haut, il pouvoit voir toute la campagne iusques à Charenton. S'en estant asseuré, il dépescha à Mlle d'Orléans, qui estoit dans l'hostel de ville, à négotier avec les magistrats et le conseil de ville qu'ils se déclarassent pour les princes, un gentilhomme pour lui faire sçavoir que tout estoit perdu, si les Parisiens ne donnoient l'entrée de leur ville aux troupes des princes. Mademoiselle ne mesnagea plus rien : elle parla avec tant de force que le plus grand nombre des advis opina favorablement; quelques conseillers de ville et entr'autres un conseiller du parlement, nommé, ce me semble, Ferrand, qui n'estoient pas de cet advis, estant sortis de l'hostel de ville, quelqu'un ayant crié : Au Mazarin! le peuple, qui estoit à milliers à la Grève, se ietta sur luy et

le maltraita. Ce fut le signal de la sédition, on cria par toutes les rues : Au Mazarin! et pour se distinguer dans un instant, tout homme, qui marchoit dans les rues, mettoit de la paille à son chapeau ou en demandoit pour en mettre, autrement il estoit assassiné. Mademoiselle fut à la Bastille, monta en haut et fit tirer incontinent cinq coups de canon contre le détachement qui marchoit le long de la rivière [1]. Il fit halte et envoya demander les ordres à M. de Turenne : le prevost des Marchands [2] envoya l'ordre au colonel, qui commandoit la garde de la porte Saint-Anthoine, de donner entrée aux troupes de M. le Prince. Elles commencèrent à défiler un moment après et à aller au Pré-aux-Clercs et à ces quartiers-là où elles campèrent la nuit. M. de

1. « Ce canon-là a tué son mari, » disait Mazarin, qui n'ignorait pas les hautes prétentions matrimoniales de Mlle de Montpensier. En effet, Louis XIV ne lui pardonna pas ce coup de tête et ne fit jamais rien pour faciliter son mariage.

2. Lefèvre de la Barre.

Turenne descampa aussi de son costé et alla à Saint-Denis, où il y avoit un hospital pour les blessés, qui estoient en très-grand nombre. Ainsi finit le fameux combat de Saint-Anthoine le 2 iuillet 1652, où les troupes, les officiers et les généraux firent de part et d'autre des merveilles.





CHAPITRE IV.

La cour se rend de Saint-Germain à Compiègne. — J'y vais pour mes affaires. — La princesse de Guéméné. — Je parviens, grâce à elle, à échapper aux troupes de M. le Prince et à rentrer dans Paris. — Une lettre que j'envoie à la cour à Saint-Germain est interceptée. — Le duc d'Orléans me fait arrêter chez moi. — Je suis sauvé de la Bastille par des amis. — Je reste prisonnier au palais d'Orléans. — Le marquis de Raré. — Le baron de Fabregues et le faux saunage. — Mme de Savion. — Vengeance du comte d'Aubijoux. — Je suis suspendu pour deux ans de ma charge de trésorier. — L'autorité du Roi se rétablit. — Accommodement du duc d'Orléans. — Départ de M. le Prince. — Acharnement contre moi du comte d'Aubijoux et de mes ennemis. — Je ne puis retourner à Montpellier. — Je me décide à voyager pendant la suspension de ma charge.



Le Roy et toute la cour alla à Saint-Germain, l'armée estoit dans divers postes aux environs de Paris et celle des princes au pont de Nulli et à Saint-Cloud : elle estoit réduite à quelques régiments. La guerre se faisoit

tousiours à Bordeaux, mais foiblement : les ennemis profitant de nos divisions prenoient des places en Flandres.

Ie n'avois pu rien faire, pendant tous ces mouvemens de guerre, aux affaires pour lesquelles i'estois envoyé ; i'en avois parlé quelquefois à M. de la Vieuville et à M. de la Vrillière, secrétaires d'estat : ils m'avoient tousiours respondu que, quand on seroit en repos, ils s'y appliqueroient ; qu'ils voyoient bien que nostre province estoit en estat de se déclarer et Montpellier tout à fait perdu, mais qu'il y avoit des affaires plus pressantes et qu'il falloit avoir patience. Voyant donc que la cour estoit en quelque tranquillité par l'inaction où les Princes estoient dans Paris, à cause de leur foiblesse, ie crus qu'il falloit agir et aller à Saint-Germain. Mais les passages de Saint-Cloud et de Nulli estoient si bien gardés par des troupes, que personne ne passoit sans passeport. Le Roy alla à Compiègne pour estre plus près de la Flandre, où les ennemis fai-

soient des progrès. Ie voulus y aller : il me fallut chercher quelque ami qui eust un passeport. I'eus advis que M. le Président Tubeuf, de qui i'estois connu pour avoir esté fort des amis de feu mon père, alloit partir, et ie le fus prier qu'il me voulust advouer de sa maison : il me l'accorda agréablement et une place dans son carrosse. Ie fis mon petit équipage qui consistoit en un cheval de louage pour mon valet de chambre, qui estoit venu avec moi depuis Montpellier, et un laquais fort esveillé que i'avois pris à Paris. Ie séiournai quatre iours à Compiègne, où ie ne fis rien ; la cour en devant partir peu de iours après, ie voulus gagner les devants, pour ne me pas trouver dans l'embarras de voitures au despart de la cour. Ie pris une place dans le carrosse ordinaire de Compiègne à Paris, qui avoit un passeport. Mme la Princesse de Guémené [1], qui

1. Anne de Rohan, fille de Pierre de Rohan, et de Mlle de Rieux, née en 1607, mariée à Louis VII de Rohan, son cousin germain, fils de Hercule de

avoit aussi un passeport pour sa maison, partit le mesme iour. Plus de trente ou quarante plaideurs, qui estoient à la suite du conseil, suivoient son carrosse. Un de mes amis qui en estoit, me conseilla de quitter la place du carrosse, d'y mettre son valet avec le mien qui avoit renvoyé son cheval, d'en prendre un des siens qui estoit très-bon et de nous accompagner de cette Princesse dont le passeport seroit plus respecté que celuy du carrosse ordinaire. Ie le crus, ie montai à cheval avec lui et nos deux valets se mirent dans le carrosse avec nos hardes et mon laquais. Comme il n'alloit pas si viste, nous arrivasmes de bonne heure à Senlis à la couchée : ie rencontrai dans l'hostellerie, où ie logeai, le colonel

Rohan, duc de Montbazon, et de Madeleine de Lenoncourt. « Elle a eu quelques galanteries, dit Tallemant des Réaux : on disait que ses amants faisaient tous mauvaise fin : M. de Montmorency, M. le comte de Soissons, M. de Bouteville et M. de Thou. » (Tome IV, page 483.)

Massanes, qui estoit en quartier avec son régiment de cavalerie.

Nous partismes le lendemain de bon matin, et quand nous fusmes à deux lieues de Paris, tous les gens de cheval dont la plus part n'avoient pas de passeport, non plus que mon ami et moi, se meslèrent et nous aussi avec les officiers de la Princesse, les uns devant, les autres derrière son carrosse. Nous estions à la veue de Paris et à cinq cents pas des premières maisons du faux-bourg Saint-Denis, lorsque ie vis paroistre quatre cavaliers qui sortirent derrière une maison : ie m'arrestai parce que i'estois avancé de dix ou douze pas plus que le reste de la troupe. Il parut d'abord un gros de cavalerie d'environ deux cents maistres, qui sortit aussi derrière la maison où il estoit en embuscade ; il se divisa d'abord en trois escadrons, l'un au mitan du chemin où nous estions tous et les deux autres à droite et à gauche sur les champs. Le commandant, qui estoit un soldat de fortune nommé

Pezenas, parce qu'il estoit de Pezenas, brave et hardi capitaine de cavalerie, dans le régiment de M. le Prince, que i'ai veu souvent depuis ce tems-là, alla à la portière du carrosse de Mme de Guémené et luy dit qu'il scavoit qu'elle avoit un passeport, mais qu'il scavoit aussi que touts ceux qui suivoient son carrosse n'estoient pas de sa maison et qu'il la prioit d'ordonner à son maistre d'hostel de faire ranger tous ceux qui en estoient. Le maistre d'hostel, en ayant receu l'ordre de sa maistresse, ie m'approchai de lui et ie le priai de m'advouer, ce qu'il me promit: ie me mis après les trois ou quatre domestiques. Ie croyois que le commandant se contenteroit que le maistre d'hostel lui dist que ceux qui estoient à la teste du carrosse, estoient de la maison, mais il le pria de les appeler chacun par leur nom; c'est alors que ie me crus prisonnier comme les autres de ma compagnie, que ie voiois desmonter de leurs chevaux, desvaliser et mettre derrière des cavaliers.

Voyant donc que le maistre d'hostel nommoit ceux de la maison qui estoient devant moi, ie me mis à dire que i'estois S[t] André valet de chambre; le maistre d hostel dit: « ouy » et ie passai heureusement et en peu de tems ie gagnai le chemin de Paris, fort content de m'estre tiré de cette adventure.

Mon ami dont i'avois le cheval fut fait prisonnier: ie fus le rendre chez lui au Marais où il logeoit et ie dis à madame sa femme, pour ne lui donner point de meschante nouvelle, qu'il alloit venir.

Le Roy estoit de retour à Saint-Germain, et désirant de voir si ie pourrois advancer quelque chose, ie résolus, suivant les lettres que ie recevois de Montpellier, d'escrire à M. de la Vrillière conseiller d'estat, pour en avoir une response qui me fist prendre quelque résolution. Ie lui écrivis une longue lettre où ie lui marquois les divers mouvements qu'il y avoit dans notre province, où les serviteurs de M. le duc d'Orléans se rendoient les maistres chacun de quelque

canton : que le comte d'Aubiioux disposoit de Montpellier, que ses amis estoient les plus puissants dans la cour des aydes et au bureau des finances, et que dans une révolution, il se rendroit maistre des deniers royaux, et que par sa qualité de gouverneur, la maison de ville et toute la bourgeoisie estoient à sa disposition : qu'il estoit absolument nécessaire que S. M. envoyast des ordres pour transférer les trésoriers de France et touts les bureaux des fermes et des deniers publics à Pézenas ou à Béziers : qu'asseurément les trésoriers de France obéiroient et qu'ils amèneroient avec eux les bureaux des recettes générales et particulières, ce qui priveroit le parti de M. le duc d'Orléans d'un grand secours et donneroit un grand mouvement dans les autres villes de la province.

Ma lettre estoit fort raisonnée ; i'avois un laquais très esveillé et qui avoit de l'amitié pour moi ; ie lui cousus cette lettre dans le collet de son pourpoinct, parce que touts les

passages pour aller à Saint-Germain estoient gardés par des troupes des Princes. Ie lui dis de passer par le pont de Nulli, où on m'avoit dit qu'on passoit plus librement; ie lui baillai une lettre qui ne disoit rien, pour un de mes amis qui estoit à la cour et ie lui dis de la montrer aux gardes. Il le fit, mais comme on ne le crut pas, il fut deshabillé et la lettre trouvée; il me fut renvoyé avec la chemise et les chausses, et la lettre envoyée au palais d'Orléans, où on tenoit tous les iours conseil sur les affaires du parti.

Deux iours après, ie vis venir dans mon auberge deux gardes de M. le duc d'Orléans, qui m'amenèrent à son palais, et ie fus mis dans une chambre sous la garde de l'un d'eux. Il fut résolu de m'envoyer à la Bastille, mais comme i'estois fort connu dans cette maison, par le marquis de Raré [1],

1. Jean-Baptiste Gaston de Lancy, marquis de Raré ou Raray : il avait épousé Marie-Louise An-

dont la femme estoit gouvernante des princes, par M. de Savion capitaine des gardes du corps, par M. Brunier premier médecin et par plusieurs autres officiers, ils obtindrent de S. A. R. que ie demeurerois dans le palais, donnant parole pour moi que ie n'en sortirois point : ainsi on m'osta mon garde. Il est bon de dire icy par quel moyen ie fus connu de MM. de Raré et de Savion : S. A. R. ayant eu le gouvernement du Languedoc, avoit donné au marquis de Raré celui de Brescou et d'Agde. Le baron de Fabregues, qui se fit marquis, marié depuis quelques années avec Mlle de Cavoye, voulant, quoiqu'il fust riche par les belles terres qu'il avoit dans ces quartiers d'Agde, profiter de l'estat où estoit la province et, comme les autres gentilshommes des frontières et gouverneurs des places, faire le faux saunage[1]. Il avoit auprès de lui des

bery, fille de Robert Aubery, sieur de Brevannes, président à la chambre des comptes.

1. C'est-à-dire faire la contrebande du sel, pour

ieunes gens qui le poussoient et sa femme, très dépensière, à faire cette manœuvre, qui leur vaudroit des sommes immenses, par lesquelles ils pourroient fournir aux despenses qu'ils faisoient au delà de leurs revenus.

Le gouvernement de Brescou et d'Agde estoit fort propre à cela. Il m'escrivit à Paris pour me prier de voir le marquis de Raré et sçavoir de luy s'il voudroit vendre son gouvernement et avoir l'agréement de S. A. R. pour lui. Cette négociation dura assez longtemps, car d'abord il me demanda ce que l'on luy en vouloit donner, à la charge qu'il obtiendroit l'agréement pour Fabrègues ; il fallut escrire en Languedoc et ie portai parole de quatre vingt mille livres, Raré me dit qu'il y penseroit; il voulut que je visse Mme de Raré sa femme, la bonne amie de Mlle de Savion, qu'on appeloit Ma-

frauder l'impôt de la gabelle. C'était une opération fort lucrative, qu'on pratiqua longtemps sur une grande échelle et souvent à main armée.

dame, parce qu'estant favorite de S. A. R. elle avoit esté faite dame d'atour de Mme la duchesse d'Orléans, un peu malgré elle, quoiqu'il n'y eust rien entre M. le duc d'Orléans et cette demoiselle, qui blessast l'honnesteté : c'estoit plus tost une habitude d'amitié que de galanterie. Elle estoit bien faite, d'un esprit fort doux, et d'une conversation aisée sans beaucoup de brillant ; c'est ce qu'il falloit à ce prince, qui, quoiqu'avec beaucoup d'esprit, n'aimoit rien qui lui fist de la peine. I'estois donc très souvent chez Mme de Raré, où S. A. R. venoit tous les iours, dès qu'elle avoit disné, causer avec Mme de Savion : c'est là où ie négotiois mon affaire. Tout cela n'aboutit à rien ; parceque, quoique M. de Fabrègues m'eust donné pouvoir d'offrir trente mille escus, payables vingt mille comptant en délivrant la commission et le reste dans deux ans avec caution dans Paris, le marquis de Raré ne pust pas obtenir de M. le duc d'Orléans la permission de vendre, quoique

Mme de Raré y eust employé son crédit et celui de son amie Mme de Savion. La raison qu'elles me dirent fut que ce Prince, dans la conioncture des mouvements présents, vouloit avoir des créatures dans les gouvernements particuliers de la province, où il avoit quelque dessein de se retirer. Ie fus donc arresté prisonnier dans le mesme tems que ma négotiation finit. Tous ces messieurs, qui estoient de mes amis, regardèrent ma lettre interceptée qui fut rendue publique dans le palais d'Orléans, plus tôt comme un effect d'imprudence que de malice et diminuèrent l'action dans l'esprit de M. le duc d'Orléans, qui se contenta de me faire retenir dans son palais. Il avoit deux secrétaires, l'un nommé Goulas et l'autre Fromont : ce dernier estoit mon ami; mais l'autre, qui l'estoit fort de M. d'Aubiioux, me vouloit pousser à bout: ce qu'il put obtenir fut de lui envoyer ma lettre. Dès qu'il l'eust receue, il appela Aumelas, Fleury et de Manse, trois officiers

du bureau qui lui estoient dévoués : Aumelas parce que sa fille estoit sa maistresse, et les deux autres par des raisons d'intérest. La lettre fut portée dans la compagnie et leue, ie fus suspendu pour deux ans par une délibération, où ils mirent tout ce qu'ils purent pour me noircir : Crouzet, Beaulac et autres mes amis, qui m'avoient engagé dans cette affaire, n'osèrent, de crainte du comte d'Aubiioux, homme très violent, parler pour moi. La délibération fut signifiée à ma mère, qui en fut avec ma famille sensiblement affligée. Cela fit un grand bruit dans la ville, où l'on me crut perdu sans ressource.

Mes amis du bureau me plaignirent par les lettres qu'ils m'escrivirent sans les signer, et me conseillèrent de me pourvoir en cassation de la délibération, fondé sur ce que ie n'avois rien fait que pour le service du Roy, et qu'asseurément ma requeste seroit receue ; mais ie me voyois prisonnier et dans la crainte que si i'agissois on ne me

traitast mal. Il falloit aller au conseil à Saint-Germain, où M. de la Vieuville surintendant n'avoit nul crédit et en estat de tomber au premier iour, et où M. de la Vrillière, secrétaire d'Estat, par qui il falloit que ma requeste passast, estoit un homme fort mol et de nulle protection. Ie pris le parti de ne rien faire tant que ie serois prisonnier, aussi ne pouvois-ie pas : ie pris patience le mieux que ie pus.

Cependant l'autorité du Roy prenoit le dessus dans Paris et dans les provinces ; le parti des princes ne subsistoit plus que par la seule considération de M. le duc d'Orléans et de M. le Prince et par la timidité du Cardinal qui n'osoit les pousser à bout. Il ne pouvoit prendre aucune seureté avec M. le Prince, qui n'en pouvoit prendre aussi avec la cour : on négotioit un accommodement avec M. le duc d'Orléans, qui n'estoit plus retenu de le faire que par les engagements qu'il avoit avec M. le Prince ; mais enfin M. le Prince s'estant déter-

miné à quitter le royaume, se retira à Saint-Maur, d'où il passa en Flandres, où il prit ouvertement le parti d'Espagne, et M. le duc d'Orléans fit son traité. Il luy fut promis de luy faire payer exactement ses pensions et de le laisser iouir de son apanage, pourveu qu'il se retirast à Blois avec sa maison pour y vivre en repos, sans se mesler de rien; ce qu'il exécuta. Peu de iours avant son départ, i'eus permission de quitter le palais d'Orléans et i'allai reprendre mon logement à l'hostel de Montpellier.

Ie fis réflexion sur mon estat et ie résolus de ne pas retourner à Montpellier, pour n'estre pas exposé aux violences du comte d'Aubiioux et à la raillerie de toute la ville. Ie ne crus pas aussi me devoir pourvoir au conseil contre ma suspension, pour ne me pas engager dans un procès dont les frais seroient considérables, le succès incertain et qui dureroit autant que ma suspension. Ma mère, femme de très-bon sens, et ma

famille estoient de cet advis et les lettres que ie recevois de tous mes amis me dissuadoient de venir à Montpellier. Ie pris donc la résolution d'aller voir la Hollande et de passer en Italie pendant les deux ans de ma suspension, pendant lesquels i'espérois qu'il arriveroit quelque changement, qui me feroit aller chez moi sans crainte des insultes dont on me menaçoit et qui n'estoient pas moindres que de m'enlever et de me mettre dans une maison du comte d'Aubiioux, d'où ie ne sortirois iamais.

Ie me pourvus donc d'argent et ie ramassai deux mille escus; ie les baillai à M. Mysson qui avoit un grand commerce en Flandres et en Hollande; ie pris des lettres de faveur de M. Conrart[1], secrétaire du Roy, mon ami particulier, dont le mérite estoit connu dans toute l'Europe.

1. Valentin Conrard, né à Paris en 1603, mort en 1675. Homme d'esprit et ami des lettres, il fut le premier secrétaire perpétuel de l'Académie française.

Il me donna des lettres de recommandation pour les plus savants hommes de Hollande, et M. Mysson me fournit une lettre de change sur MM. Paul et Pierre Godin, marchands d'Amsterdam, très-honnestes gens. Ie résolus de voir les plus belles villes de Flandres, car encore que nous fussions en guerre avec l'Espagne, ie sceus que dès qu'on avoit passé Cambray et Valenciennes, on pouvoit aller en toute seureté dans toutes les autres villes des Pays-Bas, et de là en celles de Hollande. Ie pris donc le 9 novembre 1652, deux places, à 60 livres chaque place, dans le carrosse ordinaire qui avoit passe-port de Paris à Bruxelles.





TABLE DES MATIÈRES.

CHAPITRE PREMIER.

Je suis né à Montpellier d'une famille protestante. — Mon père m'amène à Paris pour terminer mes études. — J'y suis reçu avocat au Parlement. — Je fais un voyage en Provence. — Aventure d'un juge d'Antibes. — Retour à Paris. — Mécontentement général contre la cour et le cardinal Mazarin. — Intrigues et résistance du Parlement. — Le premier président Molé. — La reine Anne d'Autriche. — Misère et irritation du peuple de Paris. — Négociations entre la cour et le Parlement. — Difficultés financières. — M. le duc d'Orléans. — *Te Deum* pour la victoire de Lens. — Exil de MM. Broussel et de Blancmesnil. — Le coadjuteur au Palais-Royal. — Émeute dans Paris. — Danger que court le chancelier Séguier. — Il est sauvé par le maréchal de la Meilleraye. — Journée des barricades. — Le président Molé chez la Reine. — Délivrance de Broussel. — Joie du peuple de Paris........................ 1

CHAPITRE II.

Nouvelles cabales au Parlement et à la cour. — Départ du Roi pour Rueil et Saint-Germain. — Arrestation de MM. de Châteauneuf, de Chavigny, de la Vieuville et Goulas. — Les Frondeurs sont les maîtres au Parlement. — Déluge de satires contre la Reine et contre le cardinal. — Un imprimeur condamné à mort est sauvé par le peuple. — Le cardinal et toute la cour se retirent à Saint-Germain. — Rupture complète avec le Parlement. — Il proscrit le cardinal. — Plusieurs princes et grands seigneurs prennent le parti du Parlement. — Le prince de Conti, généralissime de l'armée de Paris. — La duchesse de Longueville. — M. le Prince commence les hostilités. — Combat de Charenton. — La duchesse de Chastillon. — Défilé de l'armée de Paris par le faubourg Saint-Antoine. — Mort de Tancrède de Rohan. — Détresse des Parisiens. — Trêve avec la cour. — Mort du roi Charles Ier d'Angleterre. — Conférences de Rueil. — Fermeté du premier président. — Conclusion de la paix. 31

CHAPITRE III.

Je retourne avec ma famille à Montpellier. — Mort de mon père. — État de ses affaires. — Je retourne à Paris pour obtenir la place de trésorier de France. — La duchesse de Montbazon. — Exaspération croissante des Frondeurs contre le cardinal. — Son histoire. — Je change de religion. — J'obtiens la charge de trésorier à Montpellier. — Le comte d'Aubijoux, gouverneur de cette ville pour le duc d'Orléans, devient mon ennemi. — La compagnie des trésoriers m'envoie à

la cour pour agir contre lui. — La France entière en armes. — Dangers que je cours pendant mon voyage. — Mlle de Montpensier à Orléans. — Je rencontre la cour à Gien. — Bon accueil que j'y reçois. — Les maréchaux de Turenne et d'Hocquincourt. — M. le Prince revient de Bordeaux. — Il bat le maréchal d'Hocquincourt. — Aventure du cardinal. — Panique à Gien. — Combat de Bléneau. — La cour retourne à Saint-Germain. — Je rentre dans Paris. — Départ du duc de Lorraine. — Combat de la porte Saint-Antoine. 67

CHAPITRE IV.

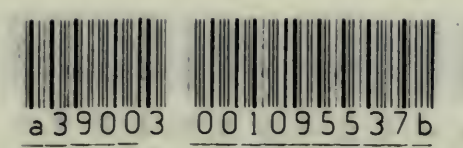
La cour se rend de Saint-Germain à Compiègne. — J'y vais pour mes affaires. — La princesse de Guémené. — Je parviens, grâce à elle, à échapper aux troupes de M. le Prince et à rentrer dans Paris. — Une lettre que j'envoie à la cour à Saint-Germain est interceptée. — Le duc d'Orléans me fait arrêter chez moi. — Je suis sauvé de la Bastille par des amis. — Je reste prisonnier au palais d'Orléans. — Le marquis de Raré. — Le baron de Fabregues et le faux saunage. — Mme de Savion. — Vengeance du comte d'Aubijoux. — Je suis suspendu pour deux ans de ma charge de trésorier. — L'autorité du Roi se rétablit. — Accommodement du duc d'Orléans. — Départ de M. le Prince. — Acharnement contre moi du comte d'Aubijoux et de mes ennemis. — Je ne puis retourner à Montpellier. — Je me décide à voyager pendant la suspension de ma charge 107

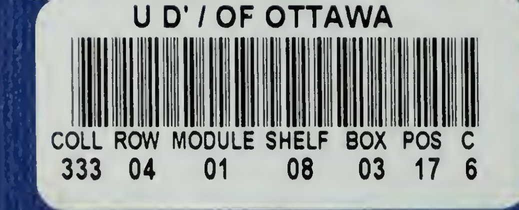
FIN DE LA TABLE.



IMPRIMÉ A PARIS
AUX FRAIS ET PAR LES SOINS
DE LÉON TECHENER, LIBRAIRE, RUE
DE L'ARBRE-SEC, PRÈS
LA COLONNADE DU
LOUVRE
M DCCC LXX

9


a39003 001095537b


U D' / OF OTTAWA
COLL ROW MODULE SHELF BOX POS C
333 04 01 08 03 17 6